

# FranceAgriMer



RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2016



## SOMMAIRE

- 1** LE MOT DU PRÉSIDENT
- 2** PROFIL
- 4** ENTRETIEN AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
- 6** MISSIONS
- 12** INTERNATIONAL
- 14** LES FILIÈRES DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
- 16** **CÉRÉALES**
- 20** **OLÉO-PROTÉAGINEUX**
- 22** **SUCRE**
- 24** **FRUITS ET LÉGUMES**
- 28** **HORTICULTURE**
- 30** **PÊCHE ET AQUACULTURE**
- 32** **PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES**
- 34** **LAIT**
- 36** **VIANDES**
- 40** **VIN**
- 44** L'ÉTABLISSEMENT
- 46** 80 ANS D'ACCOMPAGNEMENT DES FILIÈRES
- 48** ORGANISATION ET GOUVERNANCE
- 50** EN RÉGION
- 52** FONCTIONS SUPPORTS

# FRANCEAGRIMER, UN ATOUT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES

Pour le monde agricole, 2016 restera très certainement comme une très mauvaise année : crise de marchés dans beaucoup de secteurs ; aléas climatiques et sanitaires touchant de nombreux territoires et de nombreuses filières...

Plus que jamais, FranceAgriMer, autour des trois missions qui font sa marque de fabrique (éclairer, orienter, et accompagner), a été au cœur des réflexions destinées à parer à l'urgence, mais également à se projeter vers l'avenir. Les équipes se sont mobilisées autour des mesures d'urgence, tout en poursuivant le travail autour de la mise en œuvre des plans d'action de filières, du soutien à l'innovation et à l'export, et de l'adaptation à la régionalisation.

Face à ces défis de gestion du court terme et de réflexions plus prospectives, il est indispensable que nous puissions moderniser les outils d'accompagnement de l'établissement, en particulier grâce aux moyens modernes/outils numériques. Parfois cela ne va pas sans quelques difficultés mais ces évolutions sont le passage obligé pour que l'établissement soit encore plus efficace demain.

FranceAgriMer doit demeurer, dans un contexte complexe, l'établissement public au service de l'intérêt général des filières et de leurs opérateurs dans les secteurs agricoles, agroalimentaires et de la pêche.

**Henri Brichart,**  
Président du conseil d'administration

//  
Face aux défis de gestion du court terme et de réflexions plus prospectives, FranceAgriMer doit moderniser ses outils d'accompagnement des filières. //

# UNE ANNÉE AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES FILIÈRES

FranceAgriMer a structuré ses actions autour de trois missions : éclairer, orienter, accompagner les filières agricoles et de la mer. L'établissement s'est mobilisé en 2016 pour soutenir les producteurs touchés par les différentes crises économiques et sanitaires, en déployant dans les meilleurs délais les différents dispositifs d'aide - qu'ils soient communautaires ou nationaux. Les conseils spécialisés ont également poursuivi la mise en œuvre des plans d'actions opérationnels des filières, avec un focus tout particulier sur l'innovation et le développement de nouveaux débouchés en France comme à l'export.



## ÉCLAIRER,

en assurant un suivi des marchés et en proposant une expertise économique à même de permettre aux opérateurs de chaque filière d'élaborer des stratégies de développement et de gagner en compétitivité.



## ORIENTER,

en organisant le dialogue, la concertation et la mise en œuvre des politiques publiques au sein des onze conseils spécialisés, et en lien avec les Régions.



## ACCOMPAGNER,

en gérant les dispositifs d'accompagnement à l'innovation ainsi que les mesures de soutien aux filières, techniques et financiers, nationaux et communautaires. L'établissement contribue aussi à des actions de coopération, d'appui à l'export, et au rayonnement des filières à l'international.



CÉRÉALES



OLÉO-  
PROTÉAGINEUX



SUCRE



FRUITS ET  
LÉGUMES



HORTICULTURE



PÊCHE ET  
AQUACULTURE



PLANTES À PARFUM,  
AROMATIQUES  
ET MÉDICINALES



LAIT



VIANDES



VIN

Pour effectuer l'ensemble de ses missions, FranceAgriMer emploie

**1 095** personnes

(soit 1052 ETP), dont **385** en région (366 ETP)

**6,4M€** investis

dans l'acquisition des données et la réalisation d'études économiques

Plus de **992M€** d'aides ont été versés aux filières de l'agriculture et de la mer, hors P3A

dont **69%** d'aides communautaires

et **31%** de fonds nationaux

## Une nouvelle directrice générale pour FranceAgriMer

**Christine Avelin** a pris ses fonctions de directrice générale de FranceAgriMer le 10 avril 2017. Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Lyon, elle a occupé plusieurs postes à responsabilité au ministère en charge de l'agriculture, mais également à l'INAO, avant de devenir sous-directrice de l'aquaculture et de l'économie des pêches.

De 2012 à 2014, elle est conseillère pour le cabinet de Stéphane Le Foll, en charge notamment des filières végétales. Puis elle part à Beyrouth, où elle est conseillère agricole pour le Moyen-Orient, avant d'être rappelée à la direction du cabinet du ministre de l'agriculture en 2016.

« En 2016, les équipes de FranceAgriMer, au siège comme en région, se sont mobilisées pour faire face aux crises agricoles. Nous avons répondu aux attentes des professionnels et de nos tutelles, et mis en place toutes les mesures d'accompagnement nationales ou européennes, décidées par le gouvernement.

Face à l'urgence, nous avons maintenu notre implication pour le paiement, dans les meilleures

conditions, des aides dont nous avons la charge. Et surtout, nous avons continué à tracer l'avenir, en confortant notre expertise économique au service des filières et en les aidant à construire leurs stratégies pour faire face à tous les enjeux - que ce soit en termes d'innovation, d'identification de nouveaux débouchés ou de prévention des crises. Les premiers mois de 2017 confirment l'importance de ces



**Christine AVELIN**, directrice générale de FranceAgriMer depuis avril 2017

activités multi-faces, au service des filières : ce sont elles qui font la richesse de l'établissement. Tout cela nous conforte dans notre volonté de moderniser en permanence nos outils et de maintenir un haut niveau de compétences pour continuer à remplir nos missions, au service de la compétitivité des filières de l'agriculture et de la pêche en France. »

# INVESTIR POUR L'AVENIR

Le contexte de 2015 était déjà compliqué, on ne peut pas dire que 2016 aura permis aux filières de l'agriculture et de la pêche de reprendre leur souffle...

## ENTRETIEN AVEC

**Éric Allain,**

directeur général  
de FranceAgriMer



**Les crises qui s'étaient déclarées en 2015 se sont en effet étendues en 2016. La plupart des filières ont été touchées: la météo a été capricieuse, et cela s'est ressenti sur la plupart des récoltes, mais les filières animales ont également dû faire face à de nombreuses alertes, notamment sanitaires, qui sont venues s'ajouter à la baisse du prix du lait et à une dégradation continue de la consommation de viandes. Tout cela crée une tension permanente que les équipes de FranceAgriMer doivent intégrer et gérer au quotidien.**

### **Comment l'établissement fait face à cette situation ?**

**Éric Allain**—Comme toujours, nos équipes se sont mobilisées pour répondre aux difficultés des exploitants, en intégrant rapidement les nouvelles mesures d'aides dont l'application nous a été confiée. Cette charge de travail supplémentaire a été parfaitement absorbée et FranceAgriMer a encore une fois démontré sa capacité à être à l'écoute du terrain, et à répondre de manière agile et efficace aux nombreuses sollicitations. Pour autant, nous ne nous contentons pas d'être réactifs: nous menons également une réflexion complète sur l'avenir des filières, sur la manière d'être proactifs en termes d'innovation, d'identification de nouveaux débouchés et de prévention des crises.

### **Sur quels points avez-vous cette réflexion ?**

**É. A.**—FranceAgriMer a fait le choix d'une politique d'investissement forte. Notre objectif est d'apporter des réponses structurelles et d'identifier des marges de manœuvre pour toutes les filières. C'est pour cela que les conseils spécialisés ont massivement investi dans les plans d'actions qui ont été déployés en 2016 et qui vont continuer à guider nos réflexions dans les prochaines années. Les dynamiques sont très différentes d'une filière à l'autre, mais tout le monde a compris l'importance d'avoir des méthodes structurantes et des actions coordonnées avec les acteurs de terrain. Les retours sur les premières actions mises en place sont globalement positifs, et même si le rythme de déploiement est encore hétérogène, les progrès sont indéniables.

### **Ces plans d'actions sont-ils également des plans de soutien à l'innovation ?**

**É. A.**—L'innovation est centrale quand il s'agit de permettre aux filières de continuer à avancer et à trouver de nouveaux débouchés. Le bilan du travail effectué en 2016 sur les P3A, les Projets agricoles et agroalimentaires d'avenir, est très positif et nous encourage à aller encore plus loin. FranceAgriMer souhaite d'ailleurs continuer à encourager cette dynamique à travers le Programme d'investissement d'avenir (PIA) de 3<sup>e</sup> génération dès 2017.

### **Cette dynamique passe-t-elle par des relations renforcées avec les Régions ?**

**É. A.** — Évidemment. Le paysage institutionnel a fortement changé depuis quelques années et FranceAgriMer s'efforce de conforter sa présence aux côtés des Régions et de l'ensemble des collectivités locales. Cela passe par un dialogue constructif avec nos interlocuteurs, et par une contribution accrue de l'établissement aux réflexions régionales sur les stratégies agricoles. Nos services en région font le lien avec les instances de gouvernance locales, et assurent une meilleure coordination entre les stratégies imaginées par les conseils spécialisés et celles décidées au niveau des territoires.

### **À cela s'ajoutent des enjeux européens, voire internationaux...**

**É. A.** — Tout est intrinsèquement lié. FranceAgriMer est très attentif à l'environnement externe car son impact sur les filières est réel. Le travail avec nos partenaires européens est essentiel. FranceAgriMer a ainsi été désigné comme organisme instructeur pour le FEAMP, le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche. Il s'agit pour nous d'accompagner activement l'innovation dans les filières de la pêche et de l'aquaculture. L'établissement est également fortement impliqué dans la réflexion amorcée par notre ministère de tutelle autour de la stratégie « export » des filières de l'agriculture et de la pêche.

### **Comment consolider l'attractivité des productions françaises à l'exportation ?**

**É. A.** — Nous devons renforcer le positionnement de nos filières à l'international. Pour cela, il faut capitaliser sur la veille concurrentielle des autres pays et sur la mise en

œuvre de stratégies ciblées, secteur par secteur. Nous déployons également des outils spécifiques comme la plateforme Expadon 2 qui, après un lourd investissement collectif en 2016, fera l'objet d'une première mise en production en 2017. Ce programme facilitera les exportations en permettant la gestion à distance et dématérialisée des procédures sanitaires et phytosanitaires.

### **Assiste-t-on à une généralisation de la dématérialisation ?**

**É. A.** — Jamais les acteurs du travail de la terre et de la mer n'ont été aussi connectés. En tirer parti permet à chacun de gagner en réactivité et en traçabilité. Les gains de temps sont également considérables. Parmi les investissements que j'évoquais plus tôt, le renforcement des téléservices a été une constante en 2016 et a été accompagné d'un vrai travail de sécurisation des données qui transitent par nos services. Nous avons d'ailleurs mis en place un système de management de la sécurité de l'information (SMSI) qui a mené à la certification ISO 27001 de l'établissement au mois de mars 2017.

### **FranceAgriMer continue donc d'avancer malgré les crises que traversent les différents secteurs...**

**É. A.** — Si nous faisons preuve de confiance et de détermination au quotidien, c'est parce que notre stratégie est claire, et qu'elle est partagée aussi bien par nos équipes en interne que par nos partenaires. Cela nous permet d'avoir une démarche cohérente et d'anticiper les difficultés pour mieux les gérer. C'est un devoir que nous avons vis-à-vis des filières : les aider à surmonter les épreuves comme à préparer l'avenir.

// FranceAgriMer mène une réflexion complète sur l'avenir des filières, sur la manière d'être proactifs en termes d'innovation, d'identification de nouveaux débouchés et de prévention des crises. //



# UN REGARD D'EXPERT POUR APPUYER LA STRATÉGIE DES FILIÈRES

## ■ LA MISSION

L'information sur les marchés et les filières est l'une des trois missions essentielles de FranceAgriMer. De l'amont à l'aval, toutes les filières de l'agriculture et de la pêche sont concernées par ce travail qui consiste à **traiter, analyser et valoriser des données variées** (cotations, productions, échanges commerciaux, consommation...) afin de suivre l'actualité des marchés et d'élaborer des stratégies de développement à court, moyen et long-terme. Un éclairage précieux, qui met en lumière l'expertise de l'établissement au service des filières.

## ■ LES ACTEURS

Une centaine de personnes du siège de FranceAgriMer participe tout au long de l'année, sous l'impulsion de la direction Marchés, études et prospective (MEP), à la fourniture d'informations de conjoncture et d'analyses à portée économique. Environ 40 ETP\* des services territoriaux apportent leur concours à cette mission, ainsi qu'une soixantaine d'ETP des services déconcentrés du ministère en charge de l'agriculture, dans le cadre du Réseau des nouvelles des marchés (RNM).

## ■ LES OUTILS

Qu'elles soient dédiées à une filière ou plus transversales, les données produites par FranceAgriMer sont mises à disposition des experts internes de l'établissement mais également des professionnels, de l'administration et du grand public, à travers un outil informatique spécifique, le programme VISIO.



Plus d'informations  
<https://visionet.franceagrimer.fr>



Les équipes de FranceAgriMer publient régulièrement des analyses de conjoncture spécifiques à chaque filière, ainsi que des études économiques quand un sujet jugé important ou urgent le nécessite. Toutes ces publications sont accessibles sur le site internet de l'établissement.

[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)

**243** actions  
pour un montant total de **6,4 M€**

**284** publications

**289** présentations

(\*) Équivalent Temps Plein.



# Faits marquants 2016

## > Renforcer la transparence sur les prix

Créé il y a plus de 60 ans par le ministère de l'Agriculture et piloté par FranceAgriMer, le Réseau des nouvelles des marchés (RNM) assure **un suivi minutieux des cotations et relevés des prix agricoles et alimentaires à différents stades** (production, expédition, gros, détail...). L'établissement s'appuie sur une soixantaine d'enquêteurs répartis dans les DRAAF et sur un système de management de la qualité, certifié ISO 9001, pour garantir un haut niveau de service. Un appui essentiel pour les producteurs dans un contexte de demande toujours croissante de transparence sur les prix des produits frais.



## > Des disparités sur le front des prix agricoles

L'observatoire de la formation des prix et des marges de FranceAgriMer a pour mission de rendre compte et d'expliquer **la formation et la répartition de la valeur tout au long des chaînes de production, transformation et distribution alimentaires**. En 2016, ce travail a permis de constater, pour la seconde année consécutive, un recul



conséquent des prix agricoles pour plusieurs filières alimentaires - lait, bovins viande, blé tendre et blé dur. Les prix à la production progressent en revanche pour le porc, les fruits et légumes, et sont quasi stables pour les volailles considérées globalement. Les prix au détail dans la grande distribution étant en général restés plutôt stables, l'écart de prix entre amont agricole et aval s'est accru, se redistribuant de façon variable selon les produits entre les secteurs industriels et de la distribution.

## > La compétitivité comparée

Les veilles concurrentielles effectuées par l'établissement permettent d'apprécier **la situation relative des filières françaises et leur compétitivité vis-à-vis de leurs principaux pays concurrents**.

Avec l'ajout de la pêche et de l'œuf en 2016, les principales filières agroalimentaires et agro-industrielles présentes à l'international bénéficient désormais de ce suivi éclairant. Ces études de compétitivité constituant une photographie à un moment donné, FranceAgriMer réactualise régulièrement ses travaux afin de garantir la pertinence de son approche.

## > Des synergies au service de l'information économique

Une réflexion a été conduite en 2016 afin de capitaliser sur les synergies entre la direction Marchés, études et prospective de FranceAgriMer et le service de la Statistique et de la prospective (SSP) du ministère en charge de l'agriculture. **Les passerelles sont déjà nombreuses**, des échanges de données aux travaux communs sur des sujets comme la nutrition animale ou les modèles de production de volailles, en passant par la participation du SSP aux conseils spécialisés et aux comités de FranceAgriMer. L'objectif est donc de s'appuyer sur ces complémentarités pour ouvrir de nouvelles pistes de collaboration en matière de données, de méthodes et de publications - plusieurs documents communs étant prévus dès 2017.





# UN DIALOGUE CONSTRUCTIF POUR DES SOLUTIONS CONCRÈTES

## ■ LA MISSION

FranceAgriMer participe tout au long de l'année à l'**élaboration d'orientations structurantes avec et pour les filières de l'agriculture et de la pêche**, en concertation avec les pouvoirs publics et notamment le ministère en charge de l'agriculture et le ministère en charge de la pêche.

Les conseils spécialisés par filière et les comités **fixent des caps et donnent de la visibilité** aux professionnels. À ce titre, les plans d'actions 2015-2017 issus des stratégies des filières, dont le déploiement s'est poursuivi en 2016, permettent d'orienter les travaux dans le temps, autour de solutions concrètes nées dans la concertation et le dialogue.

**11 conseils  
spécialisés**

(58 réunions en 2016)

**24 comités**

(46 réunions en 2016)

## ■ LES ACTEURS

L'efficacité de la mission « Orienter » repose sur la collaboration continue entre les professionnels de chaque filière, à commencer par les présidents de conseils spécialisés, et les équipes de FranceAgriMer, notamment les délégués filières. Ce **lien permanent entre l'établissement et les acteurs économiques et politiques** a été renforcé depuis 2015 grâce à l'entrée des Régions dans les conseils spécialisés. Au quotidien, c'est donc un dialogue constructif qui se noue et permet de formaliser des propositions concrètes, en phase avec les stratégies des filières.

## ■ LES OUTILS

FranceAgriMer s'appuie sur une **démarche élargie de concertation** pour enrichir la réflexion collective autour de l'avenir des filières. Réunions régulières des conseils spécialisés et des comités, participation aux instances locales, rencontres entre les délégués filières et les parties prenantes sur le terrain : chaque orientation, chaque initiative et chaque instrument concret est discuté avec les partenaires publics et professionnels avant d'être déployé, afin de répondre efficacement aux attentes – y compris de crise ou d'urgence.



# Faits marquants 2016

## > Une année marquée par des crises profondes

2016 aura été une année extrêmement difficile pour de nombreuses filières agricoles et agroalimentaires. Céréales, oléagineux, viandes, lait, palmipèdes : **les crises se sont succédées**, qu'elles soient liées aux conditions météorologiques, aux déséquilibres internationaux de marché, aux accidents sanitaires ou à l'évolution structurelle de la consommation.



L'établissement s'est mobilisé pour **mettre en place les dispositifs d'accompagnement des secteurs affectés**. Les conseils spécialisés et les comités ont non seulement suivi de près la conjoncture des marchés, mais ont également questionné collectivement les orientations choisies et leur pertinence dans un contexte de risques avérés. La **souplesse d'organisation des instances de FranceAgriMer** a permis un traitement au cas par cas, selon les spécificités de chaque filière, mais toujours en lien étroit avec les partenaires et les autorités.

## > Un partenariat renforcé avec les Régions

La place des collectivités régionales dans l'accompagnement des entreprises et l'appui aux secteurs économiques est désormais majeure. Les **régions sont en effet engagées dans la construction de stratégies propres, y compris au niveau agroalimentaire**, basées sur les approches territoriales. Les représentants professionnels du secteur agricole sont associés à ces réflexions régionales en cours de structuration. FranceAgriMer entend appuyer les différents partenaires afin d'assurer une complémentarité et une coordination **entre les stratégies agroalimentaires territoriales et les approches des filières**. Le conseil d'administration d'octobre 2016 a permis de poser les bases d'une nouvelle dynamique partenariale dans laquelle les Régions, les organisations professionnelles et interprofessionnelles, et les DRAAF auront un rôle majeur à jouer.



## > Un extranet collaboratif pour fluidifier les échanges

FranceAgriMer a lancé en 2016 un extranet réservé aux conseils spécialisés et aux comités de l'établissement. En permettant à l'ensemble des membres de **disposer plus facilement en amont des documents présentés et débattus lors de ces instances**, l'établissement souhaite enrichir les débats en séance et créer les conditions d'une réflexion collective encore plus efficace.





# SOUTENIR EFFICACEMENT LES PRODUCTEURS SUR LE TERRAIN

## ■ LA MISSION

Accompagner les filières, c'est **leur permettre de se développer, d'innover, de s'adapter aux différentes normes, de répondre aux nouvelles attentes des consommateurs, mais aussi de faire face aux crises et aux situations d'urgence**. Pour FranceAgriMer, cela signifie mettre en œuvre les politiques publiques définies en concertation avec l'ensemble des acteurs - qu'il s'agisse des dispositifs de versements d'aides (fonds communautaires ou fonds nationaux), ou des actions et outils développés par l'établissement. L'objectif affiché : gagner en efficacité et en souplesse afin de simplifier le quotidien des agriculteurs et des entreprises.

## ■ LES ACTEURS

Les 270 agents de la direction des Interventions collaborent étroitement avec l'ensemble des parties prenantes internes et externes (délégués filières, conseils spécialisés, ministère en charge de l'agriculture) **afin d'assurer la fluidité des dispositifs mis en place - à commencer par le versement des aides**. L'organisation par métiers de FranceAgriMer permet une meilleure intégration de l'ensemble du processus, et une meilleure coordination entre les équipes des services territoriaux de l'établissement, celles des services déconcentrés du ministère, et celles du siège. Plus de 500 M€ d'aides communautaires et 379 M€ de fonds nationaux ont été versés en 2016, et près de 40 000 contrôles de vérification ont été effectués.

## ■ LES OUTILS

FranceAgriMer met **plusieurs téléservices** à disposition des agriculteurs, des entreprises, des collectivités et des associations. Centralisés sur

le portail Internet de l'établissement, ces outils permettent de **simplifier la réalisation d'actions essentielles et autrefois fastidieuses** (inscription à une mesure d'aide, réponse à un appel à projets, suivi de dossier, consultations de règlements, demande de certificats ou de documents d'exportation...) et d'accéder en temps réel à l'ensemble des informations relatives à son dossier.



**40 000** contrôles  
réalisés chaque année

**992 323 968 €**  
de crédits

consacrés aux dispositifs en 2016,  
versés à 114 463 bénéficiaires

dont

**681 580 056 €**  
d'aides communautaires

**310 743 913 €**  
de fonds nationaux

(\*) Équivalent Temps Plein.

# Faits marquants 2016

## > Des aides pour faire face aux crises

La multiplication des situations de crise dans de nombreux secteurs d'activité, plus particulièrement en production laitière en 2016, s'est traduite par la mise en place de plusieurs dispositifs d'aide, pilotés par FranceAgriMer.

Le **plan de soutien à l'élevage** s'est poursuivi en 2016 avec la prise en charge partielle des frais financiers, d'une garantie accordée aux éleveurs pour restructurer leur endettement, et des frais financiers d'un report des annuités 2015. Plus de 36 000 éleveurs ont ainsi bénéficié de plus de 171 M€ d'aides.

L'État et l'Union européenne ont cofinancé en 2016 une **aide de trésorerie pour plus de 19 000 producteurs de lait**, pour un montant de 31 M€. Afin d'éliminer les excédents de lait qui pesaient sur les prix, une campagne d'intervention publique a conduit à stocker 68 000 tonnes de poudre de lait. Des aides au stockage de viande de porc, de beurre et de poudre de lait ont également été versées aux opérateurs. Enfin, une épizootie d'influenza aviaire a conduit à **prolonger les vides sanitaires dans les élevages de palmipèdes et autres volailles**. 2 500 éleveurs ont bénéficié d'une compensation pour perte de revenu, cofinancée par l'État et l'Union européenne, pour un montant de 64 M€.



## > Mise en place du FEAMP

L'établissement est depuis 2016 un des **organismes intermédiaires de gestion du FEAMP** en France pour le compte de la direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture (DPMA - MEEM). FranceAgriMer intervient comme instructeur d'une vingtaine de mesures FEAMP au niveau national en matière de pêche maritime et de l'aquaculture pour les régions continentales. Cette intervention est formalisée par des conventions conclues avec nos partenaires : la DPMA comme autorité



de gestion, et l'Agence de services et de paiement (ASP) comme autorité de certification et de paiement. L'établissement a instruit en 2016 des demandes d'aide sur plusieurs mesures : **l'innovation, les plans de production et de commercialisation (PPC) et la collecte de données**. 11 dossiers PPC et 4 dossiers "collecte de données" ont été programmés pour un montant total de plus de 10 M€. La mise à disposition des tous premiers outils informatiques par l'ASP a également permis d'engager 14 dossiers et 4 demandes de paiement ont été instruites, pour un montant global de plus de 7 M€. Enfin, 20 dossiers « innovation » ont été programmés, mais en raison d'une indisponibilité des outils informatiques, seuls ceux concernant l'innovation en aquaculture ont pu être engagés - soit une quinzaine de dossiers.

## > Nouvelle accréditation COFRAC

Dans le cadre de son accompagnement de la filière vitivinicole, FranceAgriMer a **en charge les contrôles des bois et plants de vigne**, afin d'assurer une certification de qualité génétique et sanitaire, ainsi que la délivrance du Passeport phytosanitaire européen (PPE) par délégation du ministère en charge de l'agriculture. Celui-ci permet d'attester d'une accréditation (norme ISO 17020) par le Comité français d'accréditation (COFRAC) : déjà obtenue au début des années 2000, elle a à nouveau été délivrée début 2016, puis reconduite en décembre. Dans un contexte sanitaire et économique sensible, cette accréditation apporte la garantie de l'État quant à la **qualité génétique et phytosanitaire de plus de 200 millions de plants produits annuellement**. Elle valorise également l'expertise et le professionnalisme de la soixantaine d'agents du siège et des services territoriaux concernés, ainsi que l'organisation mise en place dans le cadre des activités de l'établissement.





# ACCOMPAGNER LES FILIÈRES À L'INTERNATIONAL

La Mission des Affaires européennes et internationales (MAEI) aide les opérateurs français à mieux exporter leurs produits. Elle renforce également, par la coopération, les liens des filières avec leurs partenaires étrangers.

## ■ Contribuer à ouvrir de nouveaux marchés

Pour faciliter l'accès des produits agroalimentaires français à l'international, l'unité d'Appui aux exportateurs, avec la direction générale de l'Alimentation (DGAL), a ouvert 45 marchés en 2016 (contre 32 en 2014 et 48 en 2015), soit 22,4 % des dossiers en négociation (15,3 % en 2014, 25,7 % en 2015) : plants de pommes de terre vers l'Argentine ; kiwis vers le Vietnam ; bovins reproducteurs vers l'Ukraine ; bovins d'abattage vers l'Égypte ; ovins et caprins reproducteurs vers le Vietnam ; œufs vers l'Afrique du Sud ; viande bovine vers la Thaïlande et Israël ; produits laitiers vers le Pérou ; additifs vers le Panama et le Maroc ; petfood vers Taïwan... Des accès au marché ont aussi été maintenus ou élargis, dans un contexte alourdi par la fièvre catarrhale ovine et, plus encore, par l'influenza aviaire.

Pour ce faire, 31 missions d'inspection sanitaire et phytosanitaire (SPS) ont été accueillies. Des formations ont été conduites pour préparer les exportateurs à se projeter à l'international, et les services de l'État à les appuyer. Un effort particulier a été mené afin de lever les embargos ESB en Chine, en Corée du Sud et à Taïwan.

## ■ Informer sur les produits français et leur qualité

La MAEI, et notamment le Pôle animation export, a organisé une dizaine « d'animations export » visant à présenter la qualité de l'offre française, avec le secteur bovin (à Cournon, Ankara et Vérone) ou les céréales, dans divers pays d'Europe, par exemple. Une opération multifilières, associant les produits laitiers, les fruits et légumes, et les plants et semences, a été organisée au Brésil pour conforter l'accès au marché de ces produits. En coopération, l'unité Stratégie et coopération européenne et internationale a reçu 20 délégations. Ces accueils et ces missions à l'étranger ont concerné en priorité des pays du bassin méditerranéen et d'Europe de l'Est.

## ■ Répondre aux défis de l'exportation

163 couples pays-produits font l'objet de négociations internationales, priorisées au sein du Comité SPS export, qui regroupe les services de l'État, les professionnels et FranceAgriMer. Les travaux sur Expadon 2, visant à dématérialiser les formalités SPS à l'exportation, se sont poursuivis. La gestion électronique de l'agrément export des établissements sera mise en place en avril 2017, sous forme d'un pilote, avant d'être étendue à l'ensemble du territoire et des filières, d'ici fin 2017. La délivrance électronique des certificats SPS est prévue pour 2018.

**45** marchés  
ouverts en 2016

**163** couples  
pays-produits en négociation

# ACCOMPAGNER TOUTES LES DÉMARCHES INNOVANTES

Piloté par le Commissariat général à l'investissement (CGI), le Programme d'investissements d'avenir (PIA) a pour but d'accroître la compétitivité de la France en soutenant l'investissement et l'innovation des entreprises dans un contexte de concurrence internationale accrue et de mutations économique, énergétique et écologique. Depuis 2015, FranceAgriMer est opérateur de l'action agricole et agroalimentaire du PIA : les projets agricoles et agroalimentaires d'avenir (P3A), dotée de 120 M€. Qu'il s'agisse d'accompagner les initiatives innovantes (2I2A) ou les programmes d'innovation structurants (PS2A), l'établissement soutient toutes les filières avec la même volonté de favoriser le changement.

**Claire Legrain**, déléguée IAA  
✉ [claire.legrain@france-agrimer.fr](mailto:claire.legrain@france-agrimer.fr)

## QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS LAURÉATS DU P3A :

### > **CAPOAD (2I2A) : mieux connaître les maladies de la vigne**

La protection de la vigne passe par la connaissance des maladies cryptogamiques. Afin d'en éviter le développement, la société Force-A a mis au point un dispositif amovible et automatique permettant de capter par fluorescence et de cartographier des données liées à la santé de la vigne. La phase R&D de ce projet, financé par le PIA à hauteur de 200 000 euros (pour un montant total de 467 000 euros), s'étalera d'avril 2017 à septembre 2018.

### > **EXOSCARNE (2I2A) : un exosquelette pour prévenir les TMS**

Afin de limiter les troubles musculo-squelettiques (TMS) très présents dans l'industrie des viandes, Adiv Développement a imaginé un exosquelette capable d'apporter une aide physique au poignet de l'opérateur durant les tâches de découpe et de désossage. Financé par le PIA à hauteur de 200 000 euros (pour un coût global de 456 000 euros), le projet se terminera en août 2018 par la réalisation d'un démonstrateur.

### > **LACTIPS 2AFILM (2I2A) : un emballage comestible**

Déjà à l'origine d'un bioplastique innovant, LACTIPS SA développe un emballage comestible à partir de composants issus du lait de vache. Destiné à l'industrie agro-alimentaire, il sera à la fois hydrosoluble et imprimable, et répondra aux normes d'hygiène. Lancé en octobre 2016 pour une durée de 18 mois, cet emballage est financé par le PIA à hauteur de 200 000 euros (pour un projet de 776 000 euros).



### > **DESERB'HEUR (PS2A) : des champs et des robots**

NAIO Technologies et le laboratoire LAAS-CNRS vont optimiser les performances du robot désherbeur OZ déjà commercialisé pour le maraîchage bio, et développer une nouvelle gamme de robots enjambeurs pour le maraîchage industriel et la viticulture. 36 mois de R&D sont prévus pour ce projet financé par le PIA à hauteur de 2,4 M€ (pour un coût total de 4 millions).

**170** projets  
reçus après appel à projets

**58** projets  
soutenus

**45** en 2I2A

**13** en PS2A

**55** M€ de budget  
pour l'innovation

# LES FILIÈRES





# DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER



# CÉRÉALES



L'ÉDITO  
DE

**Rémi Haquin,**  
Président du conseil  
spécialisé céréales

**“Un coup d'accélérateur  
a également été donné  
au plan de relance du blé dur.”**

Entre une période 2015-2016 exceptionnelle à tous points de vue, et un cru 2016-2017 particulièrement atypique en termes de qualité comme de quantité, la filière céréales est confrontée à un double défi : être réactif dès que la situation l'exige et conserver une certaine constance dans sa vision sur le long terme.

Pour cela, le plan stratégique à l'horizon 2025 nous permet de structurer notre action de manière particulièrement efficace. Les choix que nous avons faits en 2015, et qui ont été à l'œuvre en 2016, nous ont permis d'optimiser par la transformation une récolte très médiocre. La bonne coordination de l'ensemble des acteurs de la filière, renforcée par le dialogue constructif qui régit notre fonctionnement, s'est traduite notamment par une adaptation au lot par lot des industriels afin de répondre à cette situation exceptionnelle. Un coup d'accélérateur a également été donné au plan de relance du blé dur afin d'enclencher une dynamique porteuse de croissance pour les prochaines années.

Pour autant, la situation des producteurs reste compliquée. Non seulement les volumes de 2016 sont particulièrement faibles, mais les prix sont également au plus bas. Si nous avons réussi à limiter les importations en 2016, cette double peine nous incite à la plus grande mobilisation. Le conseil spécialisé de FranceAgriMer est au 1<sup>er</sup> plan pour défendre la compétitivité de ses entrepreneurs, et pour défendre leurs intérêts face à une concurrence mondiale très forte - et dans un contexte normatif et réglementaire national qui ne favorise guère le développement à l'export et handicape la compétitivité de nos productions céréalières.



**53,4 Mt**  
de céréales récoltées  
en 2016, en baisse de 25 %

**30 % d'excédent  
de pluie**

sur les 6 premiers mois au plan national,  
avec des cumuls de 80 à 120 mm  
du 28 au 31 mai 2016  
sur le bassin parisien

# UNE ANNÉE SOUS TENSION

Pour la filière céréales, les années se suivent et ne se ressemblent pas. Après une production historique en 2015, la moisson 2016 a été marquée par des conditions climatiques catastrophiques. La concertation au sein de la filière a été essentielle pour optimiser la mise en marché des volumes récoltés et s'adapter aux attentes des utilisateurs.

## ■ Suivi de conjoncture : de la visibilité pour s'adapter

Après le record de production en 2015, 2016 a pâti des conditions climatiques en fin de cycle végétatif, avec un cumul inédit de fortes précipitations et de faible niveau d'ensoleillement, impactant directement le volume et la qualité de la récolte. Résultat, la récolte totale de céréales à paille de 2016 (41,7 Mt) a dépassé à peine celle du seul blé tendre en 2015 (40,9 Mt). Que le contexte soit favorable (récolte record de 2015) ou non (faible poids spécifique, fort taux de protéines, qualité boulangère médiocre en 2016), il faut veiller à commercialiser la récolte dans les meilleures conditions possibles. Le conseil spécialisé s'efforce d'apporter aux producteurs **une vision la plus précise possible de l'état des marchés à travers le monde** et d'identifier les débouchés envisageables au regard des caractéristiques de l'offre française. Cela passe notamment par un dialogue entre tous les maillons de la filière, pour permettre de valoriser prioritairement la production nationale sur le marché domestique, quitte à modifier les circuits d'approvisionnement traditionnels.

## ZOOM

### Dialogue : la condition de la réussite

La mise en œuvre du plan d'actions opérationnel de la filière s'est poursuivie en 2016 et a servi de base de discussion au conseil spécialisé. **80% des actions ont été engagées**, qu'elles soient ponctuelles, comme la mise en œuvre de la nouvelle grille de classification des blés tendres, ou de longue haleine, comme le plan de relance de la filière blé dur. Ce plan permet de mettre en œuvre un consensus pour adapter la production française aux attentes de ses marchés. Cette vision partagée renforce la cohésion interne à la filière, ce qui permet à la France de mieux faire face aux épisodes difficiles.





### ■ Céré'Obs : un suivi hebdomadaire essentiel

Mis en place par FranceAgriMer depuis 2012, le programme Céré'Obs propose une représentation hebdomadaire de l'état des cultures céréalières en France, appuyée sur l'évolution des stades de développement et des conditions de cultures. En 2016, l'outil a encore été au centre des discussions, sa périodicité et son lien avec les territoires en ayant fait **l'un des instruments d'information les plus réactifs pour alerter sur la dégradation subite des récoltes liée aux intempéries de mai-juin**. S'il ne permet pas de s'affranchir des réalités des années noires, cet outil offre la possibilité d'anticiper au maximum les conséquences des conditions climatiques observées.

### ■ Concurrence : la France face à ses compétiteurs

FranceAgriMer réalise de manière récurrente une veille compétitive, permettant de voir **comment évoluent les positions concurrentielles de la France et des principaux exportateurs de blé tendre**. Les pays de la Mer noire prenant une place de plus en plus importante dans les échanges mondiaux de céréales, l'établissement a cofinancé en 2016 une étude prospective sur l'impact potentiel du réchauffement climatique sur la production de céréales en Russie, en Ukraine et au Kazakhstan.

### ■ Logistique : une feuille de route pour la filière

En 2016, FranceAgriMer a maintenu son effort de **suivi des infrastructures logistiques nationales**, ce secteur s'avérant crucial aussi bien pour favoriser le développement des exports les années de forte récolte que le redéploiement des circuits d'approvisionnement en cas de récolte difficile, comme celle de 2016. Cette information portée à la connaissance des différents maillons de la filière leur permet d'identifier les actions nécessaires pour éviter que les ruptures logistiques ne viennent grever leurs coûts d'expédition.

## ZOOM

### Régions : s'adapter à la nouvelle organisation territoriale

Les régions ont vu leur taille s'accroître, avec la réorganisation en 13 régions métropolitaines, et **leur rôle dans l'accompagnement des filières agricoles augmenter**. La filière céréalière s'est adaptée à ce nouveau contexte, tout d'abord en intégrant de plein droit les Conseils régionaux dans ses instances représentatives, conseil spécialisé céréales de FranceAgriMer et comités régionaux céréaliers. Ensuite, ces derniers ont vu leur composition modifiée pour s'adapter au nouveau périmètre des régions. Enfin, ces comités régionaux permettent à la filière de disposer de structures représentatives pour développer un dialogue de filière constructif avec l'exécutif régional.



### ■ Plan protéines : poursuivre l'effort vers la consolidation du taux

Lancé en 2014, le Plan protéines est resté au centre de l'attention en 2016. Si le taux de protéines a bondi entre la récolte 2015 et 2016, ceci est dû aux conditions atypiques de la moisson 2016, et notamment aux faibles rendements observés. Il est donc nécessaire de poursuivre les efforts entrepris pour **améliorer le taux de protéines moyen de manière constante**. Dans cet objectif, 2016 a vu la traduction concrète de l'une des mesures symboliques du Plan protéines pour le blé tendre qui consiste à adapter, variété par variété, les apports azotés pour prendre en compte cet objectif de taux protéique des grains de blé en plus de l'objectif de rendement.

### ■ Export : opération « transparence » pour rassurer les marchés

En partenariat avec l'interprofession, Intercéréales, et sa structure dédiée à la promotion des exportations françaises, France Export Céréales, FranceAgriMer participe tous les ans à la présentation de l'offre française aux opérateurs étrangers, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Cette opération « transparence » permet d'éviter le développement de rumeurs favorables aux spéculations mais globalement destructrices de valeur pour les opérateurs, aussi bien vendeurs qu'acheteurs. Elle favorise une relation de confiance entre opérateurs français et étrangers, sur laquelle acheteurs et vendeurs peuvent s'appuyer pour construire des relations durables. C'est justement dans les années difficiles que l'exercice de transparence est le plus indispensable, car il préserve pour l'avenir la crédibilité du discours des opérateurs français.

**Ludovic Pâris**, délégué filière  
✉ [ludovic.paris@franceagrimer.fr](mailto:ludovic.paris@franceagrimer.fr)



# OLÉO- PROTÉAGINEUX



L'ÉDITO  
DE

**Jacques Siret,**  
Président du conseil  
spécialisé oléo-protéagineux

**“Développer une production nationale  
de protéines végétales à destination  
de l'alimentation humaine.”**

En choisissant de proclamer 2016 «année internationale des légumineuses», l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a lancé un message fort. Au-delà de la volonté affichée de sensibiliser l'opinion publique aux avantages nutritionnels des légumineuses, c'est toute la filière qui s'est retrouvée sous le feu des projecteurs - et avec elle une certaine vision de la production, à la fois durable et tournée vers l'avenir.

Il faut dire que le développement des sources de protéines végétales, tant pour l'alimentation humaine que pour l'alimentation animale, est un enjeu majeur si l'on veut assurer la sécurité alimentaire d'une population de 9 milliards d'individus. Et parmi ces protéines, les légumineuses présentent de nombreux avantages : en plus de nécessiter peu d'engrais azotés, elles permettent de diversifier les rotations de culture, favorisant la biodiversité et diminuant le risque d'exposition aux aléas.

En France, le développement de la culture des légumineuses s'inscrit dans une double

volonté de réduire notre dépendance en termes de protéines végétales dans l'alimentation animale et de développer une production nationale de protéines végétales à destination de l'alimentation humaine - notamment à travers des filières d'approvisionnement sans OGM ou bio, pour lesquelles la demande est forte. Le plan d'actions stratégiques de la filière oléo-protéagineuse, décliné tout au long de l'année 2016, s'inscrit ainsi dans le prolongement des objectifs fixés par la FAO au plan mondial.

Bien sûr, le développement de ces cultures reste un chantier de grande ampleur. La forte variabilité interannuelle des rendements rend ainsi difficile la garantie de volumes d'approvisionnement constants - notamment à destination de l'alimentation animale. Il existe donc de véritables enjeux de structuration des filières correspondantes, dont le conseil spécialisé entend bien se saisir dans les prochaines années.



**723 kt**  
de protéagineux  
récoltés en 2016,  
en baisse de 21 %

**6,3 Mt**  
d'oléagineux  
récoltés en 2016,  
en baisse de 9 %

# PROMOUVOIR LA RICHESSE ET LA DIVERSITÉ DES FILIÈRES

Les travaux du conseil spécialisé en faveur de la relance des filières protéagineuses se sont poursuivis en 2016. Pour les oléagineux, l'année a été marquée par un contexte économique tendu, avec un niveau bas persistant du pétrole et une concurrence accrue des céréales en alimentation animale.

## ■ Analyse économique : une multitude de filières

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières oléagineuses, protéagineuses, fourrages séchés et cultures textiles est le lieu de confrontation de l'information économique relative à l'ensemble de ces filières : analyse des marchés oléo-protéagineux fournie par les services de FranceAgriMer, sur la base de sources d'informations publiques ; éléments d'éclairage sur l'économie des filières apportés par les opérateurs, notamment dans les filières pour lesquelles les sources d'information publiques sont rares, telles que la luzerne ou les filières textiles, chanvre et lin.

La confrontation de l'ensemble de ces éléments d'information, données publiques et indépendantes, et remontées de terrain, contribue à la compétitivité et au dynamisme de ces filières dans leur diversité. Elle est essentielle par ailleurs au suivi d'une filière fortement différenciée, telle que l'huile d'olive.

Ludovic Pâris, délégué filière  
✉ ludovic.paris@franceagri.fr

## ZOOM

### Luzerne déshydratée : piloter l'orientation d'ici 2020

FranceAgriMer a cofinancé une étude prospective interne à la filière luzerne déshydratée, à l'horizon 2020. Avec cet accompagnement, la filière a pu identifier les facteurs clefs de réussite et proposer une adaptation de son plan d'actions stratégiques.

## ZOOM

### Diversification des cultures et protéines végétales : une thématique d'importance planétaire

La FAO ayant déclaré 2016 « année des légumineuses », ce coup de projecteur a coïncidé parfaitement avec les orientations des plans d'actions stratégiques servant de base aux travaux du conseil spécialisé oléo-protéagineux et du comité « grandes cultures - élevage - nutrition animale ».

Le conseil a pris connaissance d'un grand nombre d'initiatives de diversification des productions et de relance des petites filières (protéagineux, soja, luzerne, mais aussi lin, chanvre, etc...), que ce soit à des fins d'agro-écologie ou à des fins de développement de l'auto-approvisionnement en protéines végétales - tant à destination de l'alimentation humaine que de la nutrition animale.

Par ailleurs, le conseil s'est projeté à moyen terme, en prenant connaissance de deux prospectives portant sur l'articulation des besoins et des capacités de fourniture d'oléo-protéagineux à l'horizon 2030.



# SUCRE



L'ÉDITO  
DE

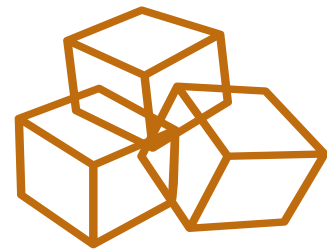
**Éric Lainé,**  
Président du conseil  
spécialisé sucre

**“La filière sucrière française  
aborde avec confiance  
les défis de cette fin des quotas.”**

La situation en termes d'offre et de demande dans l'Union européenne et au niveau mondial s'est nettement rééquilibrée en 2016. Les cours mondiaux du sucre et les prix de marché dans l'UE ont significativement augmenté et, pour cette dernière campagne sous quota, un supplément de prix a été obtenu pour les betteraves.

Sur le plan organisationnel, une nouvelle interprofession a vu le jour - l'Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre (AIBS) - dotée de nouveaux statuts, avec un objet plus large et une représentation en direct des sociétés sucrières. Un accord interprofessionnel national a également été signé pour 3 ans, donnant ainsi la visibilité nécessaire à la filière. En plus de rappeler les sujets devant figurer dans les contrats, cet accord fixe le cadre de la négociation collective au niveau de chaque entreprise.

Ces éléments seront sans aucun doute des facteurs de succès pour l'avenir de la filière, au moment de rentrer dans une ère sans quota et sans prix minimum, et avec une concurrence accrue au niveau européen. Afin de saisir toutes les opportunités, la filière réfléchit déjà à de nouveaux outils de gestion des risques pour sécuriser le revenu betteravier, et donc l'approvisionnement des usines. Forte de la compétitivité et du savoir-faire de ses planteurs et fabricants, la filière sucrière française aborde avec confiance les défis de cette fin des quotas afin de tirer le meilleur parti des opportunités de développement, notamment à l'exportation, qui lui seront offertes dès la campagne 2017/18.



**1<sup>er</sup>** producteur  
de sucre de betteraves de l'UE

**1<sup>er</sup>** producteur  
mondial d'alcool de betterave

**4,9** Mt  
de sucre de betterave

**8,3** millions d'hl  
d'alcool/éthanol issu de la betterave

**0,8** milliard d'euros  
d'excédent commercial, avec  
40% de la production exportée



# EN ROUTE POUR L'APRÈS-QUOTA

Après des années d'excédents et de prix bas, la filière sucre s'est mise en ordre de bataille pour relever le défi de la fin des quotas sucriers au 1<sup>er</sup> octobre 2017. Engagée sur plusieurs fronts, elle entend tirer pleinement parti des opportunités qu'offrirait cette nouvelle donne, avec FranceAgriMer à ses côtés.

## ■ Suivi de conjoncture : connaître les marchés du sucre

FranceAgriMer s'attache à éclairer l'environnement économique de la filière en alimentant régulièrement l'ensemble des acteurs en données fiables et impartiales. Des publications comme le mensuel « Marché du Sucre », « Info-Sucre » ou la « Note de conjoncture trimestrielle », sont largement téléchargées. Ce suivi de conjoncture se nourrit de nombreuses sources : réseaux d'expertise ; données réglementaires collectées, traitées et diffusées par l'établissement ; analyses des marchés européens et internationaux...

## ■ Post-quota : un environnement simplifié mais exigeant

FranceAgriMer participe activement aux comités de gestion et groupes d'experts de la Commission européenne, en vue d'élaborer le futur cadre juridico-économique de la filière post 2017 (observatoire des prix et des marchés, suivi des échanges extérieurs...). Bien que simplifié, le futur environnement de la filière sera d'autant plus exigeant en informations de marché neutres et fiables.

## ■ Plan d'actions : vers la performance collective

La mise en œuvre du plan d'actions stratégiques adopté en 2015 s'est poursuivie en 2016 avec 4 chantiers majeurs : innovation et compétitivité ; suivi et adaptation aux marchés ; gouvernance collective ; débouchés des sucres de canne et sucres spéciaux de la Réunion et des Antilles. Dans cette nouvelle donne, d'importants succès sont à noter : une nouvelle gouvernance de la filière, appuyée par le ministère en charge de l'agriculture

et mise en œuvre via la rénovation de l'Association interprofessionnelle de la betterave et du sucre ; un nouvel accord interprofessionnel post-quotas ; et l'adoption d'un acte européen délégué autorisant la négociation de la répartition de la valeur entre fabricants et planteurs. Au plan économique, la filière a engrangé de nettes avancées de compétitivité coûts et hors coûts (programme AKER, un programme de recherche visant à améliorer la compétitivité de la betterave à l'horizon 2020 en doublant le rythme de croissance annuelle de son rendement en sucre/hectare ; allongement des durées de campagne...).

Marc Zribi, délégué filière  
✉ marc.zribi@franceagri.fr

## ZOOM

### Levée des barrières à l'export au 1<sup>er</sup> octobre 2017

Avec des surfaces cultivées en progrès de 20% malgré les aléas climatiques de 2016, la filière sucre est prête à relever les nouveaux défis de l'exportation de la première campagne libéralisée 2017/18. FranceAgriMer a renforcé sa contribution aux réflexions de la filière sur l'enjeu logistique et soutient activement le développement à l'export à travers l'apport d'études spécifiques.



# FRUITS ET LÉGUMES



**2016  
EN TROIS  
SUJETS**

**Patrick Trillon,**  
Président du conseil  
spécialisé fruits & légumes

**“Il est impératif que les plans stratégiques deviennent opposables lors des discussions avec les représentants publics.”**

## Plans stratégiques

2016 a été l'année où les trois filières ont mis en œuvre de manière approfondie les plans stratégiques, permettant aux professionnels d'avancer sur certains sujets de fond, en collaboration avec les pouvoirs publics. En cela, il est impératif que ces plans deviennent opposables lors des discussions avec les représentants publics. Véritable colonne vertébrale de l'action des professionnels au sein de FranceAgriMer, ils ont pu être évalués à 86% de réussite pour le secteur pomme de terre, à 75% dans le secteur des fruits et légumes transformés et à 42% dans celui des fruits et légumes frais.

## Un fruit pour la récré

Face à la difficulté d'utiliser l'enveloppe européenne disponible pour la France, la filière a mis en place une réflexion sur la simplification du dispositif « Un fruit pour la récré », avec développement du forfait par groupe de produits et possibilité pour les opérateurs professionnels d'avoir accès à l'aide européenne. Largement concertés

avec les professionnels, ces changements commencent à avoir un impact sur la fluidité des paiements - un résultat à confirmer en 2017.

## OCM

En 2016, le travail de révision du règlement 543/2011, qui permet de mettre en œuvre l'OCM fruits et légumes, s'est poursuivi. Ceci a donné lieu à de nombreux groupes de travail entre les représentants du ministère en charge de l'agriculture et ceux des principales familles de produits, afin de prendre en compte les attentes des professionnels dans le cadre de cette révision et de la rédaction de la nouvelle stratégie nationale des programmes opérationnels. La simplification de l'OCM doit permettre une simplification d'accès aux organisations professionnelles, un développement de l'organisation économique en France, et un meilleur accompagnement face aux obligations européennes - dans la plus grande sécurité juridique possible.



## Production 2016

**14 millions**  
de tonnes

dont

**5,2 Mt** de légumes

**3,2 Mt** de fruits

**5,6 Mt** de pommes de terre

## Surface de production

**543 808** hectares

dont

**201 262** en légumes

**174 840** en fruits

**167 706** en pommes de terre

## Valeur de production

**7,9** milliards d'euros

# UNE FILIÈRE TOURNÉE VERS L'INNOVATION ET LA COMPÉTITIVITÉ

Malgré une légère baisse de la production, la bonne dynamique de la filière fruits et légumes s'est maintenue en 2016. 3<sup>e</sup> producteur de l'Union européenne, la France dispose de nombreux atouts sur le marché national comme à l'international, que le conseil spécialisé s'efforce de maintenir et de développer.

## ■ Suivi de conjoncture : la prospective à l'honneur

Le Réseau des nouvelles et des marchés permet à FranceAgriMer d'assurer tout au long de l'année le **suivi des prix des fruits et légumes**, particulièrement utile pour la mise en œuvre des dispositions du Code rural relatives aux situations de crise. L'établissement contribue aussi à l'achat de panels sur l'évolution de la consommation, et finance régulièrement la réalisation d'études. En 2016, une **nouvelle étude prospective relative à la production et à l'offre de nouvelles variétés de fruits** pour le futur a ainsi été menée.

## ■ Veille concurrentielle : une stabilité encourageante

La veille concurrentielle internationale permet à FranceAgriMer de **mesurer les atouts de six productions majeures à l'exportation** (chou-fleur, tomate, salade, fraise, pêche-nectarine et pomme). La pomme de terre bénéficie également d'une veille spécifique.

Concernant la pomme, la France se classe en 5<sup>e</sup> position avec des résultats 2016 (base 2015) satisfaisants sur tous les axes d'analyse, sauf l'organisation des filières du fait d'une réglementation plus stricte que ses concurrents. La filière a su accroître ses exportations en dépit de l'embargo russe et d'un contexte économique global complexe.

## ■ Observatoire : les productions sous le microscope

La Fédération nationale des producteurs de fruits (FNPF) et FranceAgriMer ont confié au Conseil national des Centres d'économie rurale (CNCER) la mise en place d'un **observatoire de la production fruitière française**. Cette étude s'appuie sur un échantillon représentatif pour fournir des indicateurs sur la santé économique des exploitations fruitières.

Le secteur des fruits et légumes transformés bénéficie également d'un suivi détaillé, via **des analyses statistiques**. Les travaux autour du bigarreau, du pruneau, de la tomate d'industrie, des légumes d'industrie ou encore du champignon de couche se sont poursuivis en 2016.

## ■ Plan stratégique : l'année de la confirmation

Les filières sont entrées en 2016 dans la 2<sup>e</sup> année du plan d'actions stratégique triennal. La **recherche et l'expérimentation** restent les actions prioritaires à conforter pour les trois secteurs (fruits et légumes frais, fruits et légumes transformés, pomme de terre), suivies de près par la compétitivité des entreprises, l'export et la communication.

## ■ Expérimentation : un comité pour soutenir les initiatives durables

Le comité stratégique à l'expérimentation définit **des orientations stratégiques** et éclaire le conseil spécialisé sur





les problématiques de chaque secteur – notamment les projets à soutenir (assistance technique, appels à projets CASDAR...). Sur 155 dossiers déposés en 2016, **92 projets d'expérimentation ont été retenus** – pour un montant total de 5,44 M€ d'aides.

Le secteur de la pomme de terre a également défini ses propres orientations : augmentation de l'efficacité des entreprises pour répondre aux demandes sociétales et aux enjeux sanitaires, développement de la consommation de pomme de terre sous toutes ses formes.

#### ■ **Rénovation du verger : améliorer la compétitivité**

En 2016, l'aide à la rénovation du verger s'est élevée à 4,35 M€ pour 501 dossiers. Les priorités sont le renouvellement des exploitants, la lutte contre les maladies végétales et la double performance économique et environnementale.

#### ■ **Fonds opérationnels : un outil structurant**

FranceAgriMer assure la gestion et le paiement de l'aide communautaire aux fonds opérationnels. 182 des 226 organisations de producteurs et des 28 AOP fruits et légumes sont concernées par ces aides qui se sont montées à 105 996 euros en 2016.

FranceAgriMer continue également de gérer l'application des **mesures exceptionnelles européennes pour faire face à l'embargo russe**. Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et le 30 juin 2016, 63,4 % des retraits en volume ont concerné la distribution gratuite, principalement de pommes et de tomates.



### ZOOM

#### **Innovation : le PIA à l'honneur**

Dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir, FranceAgriMer a lancé un appel à projet « *Innovation et compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires* ». Celui-ci a pour vocation **d'accompagner les initiatives innovantes (Z1A)**, mais aussi **les investissements mutualisés renforçant la compétitivité (PS2A)**. La filière fruits et légumes a répondu présent avec 6 dossiers sélectionnés en Z1A (pour un investissement global de 2,06 M€ et 732 500 euros de soutien public) et 2 dossiers en PS2A (pour 4,29 et 2,3 M€).

Par ailleurs, l'appel à projet « *Modernisation des serres et des équipements dans les secteurs maraîcher et horticole* », a été prolongé afin de soutenir **la construction de serres maraîchères innovantes**. Enfin, 15 dossiers relatifs au maraîchage ont été sélectionnés en 2016 pour un montant d'aide de 2,5 M€ et un investissement de plus de 28 M€.

Enfin, la réflexion menée sur la révision du règlement d'exécution n° 543/2011 régissant l'**application de l'OCM fruits et légumes** s'est poursuivie.

#### ■ **Sensibilisation : des opérations à destination des écoles**

FranceAgriMer assure la gestion et le paiement de l'aide communautaire pour **la distribution de fruits et de légumes dans les établissements scolaires**, à hauteur de six distributions minimum par trimestre. Des actions pédagogiques de sensibilisation sont également menées, et l'établissement a versé 1,9 M€ de subventions européennes en 2016

pour la mise en place de la mesure « Un fruit pour la récré ».

Par ailleurs, si l'aide au réel a été conservée pour l'Outre-mer, **l'aide au forfait a été rendue obligatoire en métropole** afin de simplifier la gestion de la mesure. Cela s'est traduit par une plus grande sécurité de paiement, un accès facilité pour les petits opérateurs, un soutien plus efficace des actions pédagogiques et l'arrivée d'un grossiste qui fournit un grand nombre d'établissements (soit environ 10 000 enfants).

**Marie-Agnès Oberti**, déléguée filière  
✉ [marie-agnes.oberti@franceagri.fr](mailto:marie-agnes.oberti@franceagri.fr)

# SOUTENIR LES PRODUCTIONS EMBLÉMATIQUES DU TERROIR FRANÇAIS

Développement, investissements, aide à l'innovation, amélioration de la qualité : FranceAgriMer soutient activement toutes les productions spécialisées.

## APICULTURE

### ■ Suivi : un observatoire pour mieux connaître la production

Si les apiculteurs sont présents sur une grande partie du territoire, la production française reste difficile à estimer en raison d'une grande variabilité des récoltes, liée tant aux aléas climatiques qu'aux pratiques agronomiques. FranceAgriMer a donc mis en place un **observatoire de la production de miel et de gelée royale** qui recense les principaux indicateurs de production en France. Cet outil permet de constater qu'après une hausse exceptionnelle de 83 % en 2015, les résultats 2016 s'annoncent plus mitigés et une nouvelle fois déficitaires par rapport à une consommation française apparente de 40 000 tonnes environ.

### ■ Soutien aux producteurs : un programme européen et des expérimentations

Le nouveau Programme apicole européen (PAE) triennal français 2017-2019 a été mis en place en 2016, après un

travail préalable de concertation et de co-construction avec la profession. Six mesures ont été imaginées afin de **pallier les difficultés du secteur** en matière de production déficitaire, de variabilité des récoltes, d'affaiblissement des colonies ou encore de mortalité du cheptel. FranceAgriMer contribue à hauteur de 2 M€ à l'enveloppe globale de 7,5 M€ attribuée chaque année pour la mise en œuvre de ce programme. Les volets d'intervention de l'établissement concernent également **le soutien au repeuplement, le développement du cheptel, l'aide à la transhumance, l'appui technique à la conduite des ruchers, la formation et la sélection génétique**. Enfin, près de 550 K€ ont été consacrés au soutien des programmes d'expérimentation réalisés par l'Institut de l'abeille et par ADAFRANCE dans le domaine de l'apiculture et des produits qui en sont issus.

**Isabelle Chibon-Tailhan**, déléguée filière  
✉ [isabelle.chibon-tailhan@franceagrimer.fr](mailto:isabelle.chibon-tailhan@franceagrimer.fr)

## TABAC

La filière tabac a élaboré un plan d'action pour les trois années à venir. Les enjeux, notamment liés à l'expérimentation, ont été soutenus par l'établissement à hauteur de 232 K€.

## TRUFFE

FranceAgriMer a continué d'accompagner le programme d'expérimentation d'envergure national Cultur'truffe à hauteur de 163 K€ en 2016. Ce projet répond aux grands enjeux de développement de la filière, et met notamment l'accent



sur le développement des plantations, l'expérimentation, ainsi que la lutte contre le vol dans les truffières.

## HOUBLON

Située essentiellement en Alsace et dans le nord de la France, la production annuelle moyenne de houblon est de 700 tonnes, sur près de 500 hectares. FranceAgriMer a été désigné organisme de certification de la production de houblon et des produits du houblon, conformément aux directives du règlement (CE) N° 1850/2006 du 14 décembre 2006.





**ENTRETIEN  
AVEC**

**Dominique Boutillon,**  
Présidente de la filière horticulture

**“Avoir une vision plus claire  
de la rentabilité et de la compétitivité  
des producteurs du secteur.”**

## **2016 aura été une année plutôt compliquée sur le front horticole...**

**Dominique Boutillon:** Notre filière repose avant tout sur des produits « plaisir ». Nous sommes extrêmement dépendants de la météo, d'où une consommation en berne en 2016 chez les particuliers. Heureusement, 2017 s'annonce prometteuse. Du côté des collectivités, les restrictions budgétaires impactent fortement les services « fleurissement » et « espaces verts ». Les communes se tournent régulièrement vers les arbres et arbustes en provenance d'Allemagne, d'Italie et de Hollande, ce qui nous interroge grandement sur notre compétitivité.

## **Comment la filière réagit-elle face à cette situation ?**

**D. B.:** Nous avons lancé en 2016 plusieurs études majeures avec FranceAgriMer. La première porte sur la compétitivité de la filière horticole par rapport à ses principaux concurrents européens : nous attendons beaucoup de ces travaux qui devraient nous permettre d'identifier nos atouts et nos points d'amélioration, et de renforcer

nos leviers de croissance. Nous avons aussi lancé une étude sur l'origine des végétaux dans les achats des entreprises du secteur du paysage. Et puis sur le plan de la gestion, l'observatoire économique des entreprises a élargi son échantillon, ce qui nous permet d'avoir une vision plus claire de la rentabilité et de la compétitivité des producteurs du secteur.

## **Quels sont les chantiers prioritaires pour les prochaines années ?**

**D. B.:** Nous devons continuer à moderniser notre parc de serre, pour permettre aux producteurs d'augmenter leur capacité de production et répondre aux attentes des marchés. Le dispositif P3A d'aide aux serres maraîchères et horticoles reste d'accès très contraignant, mais les producteurs ont réussi à déposer un nombre important de projets en 2016 et 2017. Et puis nous continuons nos discussions avec FranceAgriMer pour que les problématiques horticoles soient prises en compte au niveau des régions : il y a une grande disparité territoriale et donc de nombreuses discussions à mener.



**2,8 milliards d'euros**  
de végétaux achetés  
par les particuliers

**1,4 milliard d'euros**  
de végétaux produits  
en France

# UNE ANNÉE SOUS LE SIGNE DES ALÉAS CLIMATIQUES

Le secteur a subi des conditions climatiques printanières défavorables en 2016, notamment pour les pépiniéristes, et l'automne n'a pas permis de rattraper la perte des ventes pour les végétaux d'ornement très concentrées au printemps. La profession et le conseil spécialisé horticole se mobilisent, notamment à travers le plan d'actions stratégique, pour créer les conditions d'une vraie reprise.

## ■ Suivi de conjoncture : une expertise incontournable

FranceAgriMer, en partenariat avec l'interprofession Val'hor, propose chaque année un suivi précis de la conjoncture et des achats des particuliers en végétaux d'extérieur, d'intérieur et des plants potagers. En 2016, l'établissement a ainsi consacré 371 K€ à l'analyse de l'évolution économique et des grandes tendances du secteur, ainsi qu'à la mise en place, avec Astredhor, d'un observatoire technico-économique qui devrait fournir de plus amples références sur les coûts de production.

Ce nouveau dispositif rejoint l'observatoire économique et financier des exploitations et l'observatoire des données structurelles des entreprises de production. Enfin, les notes de conjoncture hebdomadaires établies par le réseau RNM pour les marchés de Nice, Hyères et Rungis donnent les tendances générales du secteur de la fleur coupée.

## ■ Plan d'actions : à la reconquête du marché intérieur

Les travaux initiés dans le cadre du plan d'actions stratégique se sont poursuivis en 2016 avec comme objectif prioritaire de regagner des parts de marché sur le marché intérieur. Afin de s'assurer de l'efficacité des actions proposées, FranceAgriMer a lancé une étude de compétitivité comparée entre pays concurrents sur les différents segments de marché. En mesurant précisément les facteurs de compétitivité, la filière souhaite pourvoir définir ses priorités d'actions pour les prochaines années.

## ■ Innovation : adapter les performances et s'ouvrir aux nouveaux marchés

FranceAgriMer a investi plus de 390 K€ pour soutenir les projets innovants de l'institut technique horticole Astredhor. Qu'il s'agisse d'améliorer la compétitivité par une adaptation de la performance des entreprises ou d'accompagner la filière vers de nouveaux marchés et de nouvelles techniques culturales,

7 projets nationaux ont été conduits en 2016, en collaboration avec une ou plusieurs stations régionales horticoles (recherche de plantes dépolluantes ou comestibles, lutte contre les bio-agresseurs...). FranceAgriMer a également mobilisé 1 M€ pour financer les projets d'investissements horticoles innovants.

**Isabelle Chibon-Tailhan**, déléguée filière  
✉ [isabelle.chibon-tailhan@franceagri.fr](mailto:isabelle.chibon-tailhan@franceagri.fr)



# PÊCHE ET AQUACULTURE



L'ÉDITO  
DE

**Hervé Jeantet,**  
Président du conseil  
spécialisé pêche et aquaculture

**“L'action de FranceAgriMer est  
appréciée et attendue dans le secteur  
de la pêche et de l'aquaculture.”**

Dans un contexte globalement favorable, la filière réfléchit aux évolutions structurelles nécessaires pour assurer la compétitivité des entreprises de ses différents maillons. Certaines sont déjà engagées avec le soutien de FranceAgriMer qui, grâce à son positionnement original entre acteurs économiques, organisations professionnelles et pouvoirs publics, permet d'orienter les évolutions de la filière dans une dynamique de stratégie collective.

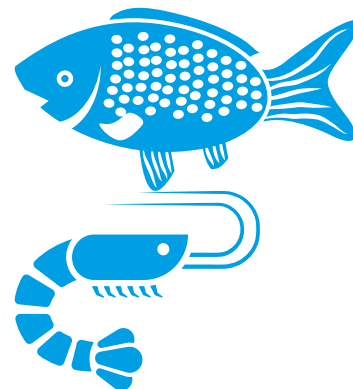
Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), dont l'établissement est le principal opérateur en France, est un des outils de cette action. Il permet d'encourager l'innovation dans les filières, la structuration des marchés et la promotion de produits de la pêche et de l'aquaculture durables.

Mais l'accompagnement financier ne saurait être suffisant sans une vision stratégique, orientée sur le long terme et embrassant l'ensemble de la filière. Le travail de prospective qui vient d'être conduit doit venir alimenter le débat au sein de la

profession: pour imaginer le format de la flotte de demain; pour améliorer la sécurité et le confort des équipages; pour rechercher la meilleure valorisation des produits; pour renforcer les relations entre opérateurs; pour mieux répondre aux attentes des consommateurs.

Les défis à relever sont nombreux. Le Brexit s'y est rajouté en 2016, cause de préoccupations majeures pour l'amont de la filière, que ce soit pour l'accès aux zones de pêche et à la ressource dans les eaux britanniques, ou pour les règles commerciales qui s'appliqueront aux échanges avec le Royaume-Uni après sa sortie de l'Union européenne.

L'action de FranceAgriMer est appréciée et attendue dans le secteur de la Pêche et de l'Aquaculture: elle doit se poursuivre et se renforcer pour assurer l'accompagnement dont les opérateurs et organismes professionnels ont besoin.



**3,7 milliards d'euros:**  
le déficit commercial de la France  
en produits aquatiques

**+1,1%:**  
l'élargissement de la clientèle pour  
les produits aquatiques frais en 2016



# UNE DYNAMIQUE QUI SE CONFIRME

La filière bénéficie depuis plusieurs années d'une situation de marché favorable. L'année 2016 s'est inscrite dans cette tendance, et a été marquée notamment par un intérêt croissant des consommateurs pour les produits de la pêche et de l'aquaculture françaises.

## ■ Suivi de conjoncture : hausse des achats pour les produits français

FranceAgriMer assure un suivi continu de l'activité des marchés des produits aquatiques, de la production à la consommation. Les panels ont permis de montrer les évolutions de la consommation de produits aquatiques frais en 2016, dans un contexte mondial marqué par la hausse des cours du saumon - première espèce consommée en France. Les produits issus de la pêche ou de l'aquaculture françaises ont ainsi pu bénéficier d'un **report notable de consommation** du côté des ménages : +21 % en langoustine, +13 % pour le merlu ou la truite, +12 % pour la lotte, contre -15 % de volume sur le saumon frais.

## ■ Compétitivité : une étude pour appuyer les stratégies

Depuis plusieurs années, la situation conjoncturelle de la production de la filière pêche française s'est nettement améliorée, avec des prix à la première vente revalorisés et un carburant peu cher. Afin de renforcer cette dynamique, FranceAgriMer, en concertation avec les professionnels de la filière, a finalisé en 2016 l'étude de **compétitivité comparée de la filière pêche française et de ses principaux concurrents européens**, lancée en 2014 dans un contexte alors plus compliqué. Réalisée par les cabinets Via Aqua et Armeris, elle s'appuie sur le recueil et le croisement de nombreuses données

permettant de positionner chaque maillon de la chaîne par rapport à ceux des huit principaux pays européens du secteur (Espagne, Royaume-Uni, Irlande, Pays-Bas, Danemark, Norvège, Islande, Pologne). Elle constitue une analyse précieuse pour appuyer les échanges stratégiques de la filière.

Jérôme Lafon, délégué filière  
✉ [jerome.lafon@franceagrimer.fr](mailto:jerome.lafon@franceagrimer.fr)

## ZOOM

### FEAMP : un outil au service de l'innovation dans la filière

L'année 2016 a été marquée par le lancement du 1<sup>er</sup> appel à projets innovation soutenu par le FEAMP. Ce nouvel outil d'accompagnement du secteur finance **des projets, collaboratifs ou individuels, de recherche et développement de nouveaux procédés, pratiques, produits ou équipements**. L'ensemble des maillons des filières est concerné, de la conception d'un navire de pêche ou d'une installation aquacole à la transformation des produits aquatiques, en passant par l'amélioration de la sélectivité des engins de pêche ou la sélection génomique en aquaculture. Cet appel à projets a été couronné de succès, avec 22 lauréats pour un montant total de près de 7 millions d'euros d'aide communautaire. Les autres mesures du FEAMP sont également progressivement mises en œuvre par FranceAgriMer.



# PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES



**2016  
EN TROIS  
MOTS**

**Bernard Prévault,**  
Président du conseil  
spécialisé plantes à parfum,  
aromatiques et médicinales

**"... répondre aux besoins des industriels  
qui souhaitent à nouveau travailler  
avec des produits français."**

**Facilitateur :** FranceAgriMer est un facilitateur du quotidien : son rôle est d'aider l'économie de nos filières, pas de la contraindre. Sa neutralité permet de faire le lien entre l'amont et l'aval, de produire des informations fiables qui viennent éclairer nos actions et notre réflexion, mais aussi d'ouvrir des portes. En 2016, l'établissement a œuvré pour la mise en place d'un comité interministériel, réunissant les ministères en charge de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et de l'économie. Ce comité se réunit une fois par an et nous permet d'expliquer nos problématiques et notre vision avant que les décisions ne soient prises.

**Maîtrise :** Les secteurs des PPAM bénéficient d'une vraie dynamique depuis plusieurs années, et l'embellie s'est poursuivie en 2016, notamment sur le lavandin. Nous sommes optimistes pour l'avenir mais nous restons prudents car, sur ces secteurs de niche, un excès de production peut déséquilibrer le marché pour plusieurs années. Nous nous développons pour répondre aux besoins

des industriels qui souhaitent à nouveau travailler avec des produits français, notamment sur les plantes médicinales. Mais nous ne voulons pas déséquilibrer une filière qui fonctionne : nous voulons capitaliser sur nos atouts mais sans subir les effets de mode.

**Normes :** La filière est extrêmement vigilante aux impacts des normes et règlements toujours plus nombreux, conçus par des instances assez éloignées de la production agricole. En ce moment, nous sommes particulièrement préoccupés par la mise en place de normes sur des alcaloïdes dans les plantes médicinales, qui pourraient rendre leur production quasi impossible. La difficulté est d'autant plus grande que ces problèmes doivent être appréhendés et réglés, sur la base de compromis réalistes et efficaces, au niveau européen.



**48 000 ha**  
de production  
soit **10%** d'augmentation  
en **5 ans**

# UN DYNAMISME QUI NE SE DÉMENT PAS

Dans le contexte général d'une campagne agricole compliquée en 2016, les secteurs des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) suscitent beaucoup d'intérêt de la part de producteurs en quête de diversification.

## ■ Études & synthèses : améliorer la connaissance des secteurs

Le dynamisme des filières PPAM s'est poursuivi en 2016. Pour autant, qu'ils soient déjà présents sur ces secteurs ou en réflexion pour s'y lancer, les producteurs s'interrogent sur **leur potentiel de développement réel**. Un effort particulier d'éclairage a donc été entrepris en 2016 avec la mise en chantier de plusieurs travaux d'études et la publication d'un « Panorama », regroupant l'ensemble des données économiques disponibles. Ces actions complètent le suivi régulier des marchés et de l'évolution des contraintes réglementaires et normatives, extraordinairement complexes et diversifiées en raison de la multitude des productions et des usages.

## ■ Plan d'actions : des avancées remarquées

La structuration des filières et leur évolution a été au cœur des débats menés en 2016 par le conseil spécialisé. L'évaluation positive de **l'avancée des 30 actions du plan d'actions opérationnel**, sur le plan qualitatif comme quantitatif, a permis de prolonger les réflexions menées à travers le plan stratégique en 2014 et d'orienter les prochaines améliorations. La concertation interprofessionnelle a également permis la refonte du dispositif de soutien aux investissements de production et de première transformation, afin de prioriser les investissements à soutenir et la sélection des meilleurs projets.

## ■ Développement technique : une prise en compte spécifique

Les producteurs de PPAM assument directement leur développement technique et économique. FranceAgriMer a maintenu en 2016 **les dispositifs de soutien spécifiques dédiés à ces filières** : assistance technique, aides aux organisations de producteurs et aux investissements de production et de première transformation. Pour faire face au succès rencontré par l'appel à projets de mise en œuvre de ces aides, un abondement des crédits prévus à l'origine a été nécessaire – un effort à souligner dans un contexte budgétaire difficile.

**Claude Chailan**, délégué filière  
✉ [claudе.chailan@franceagrimer.fr](mailto:claudе.chailan@franceagrimer.fr)

## ZOOM

### Un atout pour les territoires

À l'instar du développement touristique des plateaux lavandicoles, les filières PPAM **impactent durablement leurs territoires de production**. Pour mettre en avant cette dynamique et ses enjeux, les opérateurs de la filière ont sollicité FranceAgriMer pour en évaluer et analyser les retombées, notamment en termes d'emplois directs, indirects et induits.



# LAIT



**ENTRETIEN  
AVEC**

**Dominique Chargé,**  
Président du conseil  
spécialisé lait

**Les producteurs laitiers ont une nouvelle fois été fortement impactés par un prix du lait au plus bas. Comment la filière a-t-elle réagi ?**

**Dominique Chargé :** Le conseil spécialisé a beaucoup travaillé en 2016 sur l'analyse des causes et des conséquences de cette crise qui dure depuis deux ans. Nous réfléchissons à des dispositifs de prévention et de gestion de crise aux niveaux communautaire et national, et avons fait des propositions aux pouvoirs publics en ce sens - nous avons par exemple mis en œuvre un indicateur d'évolution des marges à la production qui doit nous aider à orienter notre stratégie. Par ailleurs, FranceAgriMer s'implique énormément sur le portage de l'aide communautaire aux producteurs en difficulté et sur la régulation de la filière conventionnelle. Nous avons ainsi pu mettre en place un plan de réduction volontaire de la production, accompagné financièrement par Bruxelles et complété par l'État français.

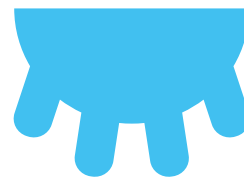
**La filière biologique et celle des petits ruminants se portent mieux...**

**D. C. :** La dynamique de ces filières est très bonne, ce qui ne nous empêche pas d'être

prudents. Il est notamment nécessaire de faire évoluer la production biologique au rythme de la consommation : si de nombreux producteurs de la filière traditionnelle sont tentés par une conversion, il ne faudrait pas déséquilibrer ce marché certes porteur mais qui ne représente aujourd'hui que 3% de la production française. Pour les petits ruminants, nous pouvons être satisfaits de voir que la filière chèvre a su se discipliner et que les outils de pilotage mis en place ont permis un redressement spectaculaire depuis 2010. Quant à la filière brebis, sa situation est plus diverse d'un bassin à l'autre, mais la bonne tenue des marchés nous permet d'être optimistes pour l'avenir.

**Comment se passe l'organisation de la filière ?**

**D. C. :** Le conseil spécialisé continue d'accompagner activement la structure des organisations de producteurs. Nous sommes toujours dans l'attente du décret de l'application de la Loi de modernisation de l'agriculture. C'est une vraie préoccupation pour nous car les textes initiaux ont déjà été modifiés par la loi SAPIN 2, mais rien n'est encore figé : nous avons besoin de lignes directrices compréhensibles, utilisables par l'ensemble des acteurs, si nous voulons répondre aux objectifs de création de valeur pour les producteurs.



**+ de 40%**  
de la production laitière  
française est exportée

**2%**  
de hausse de consommation  
par an au niveau mondial

**« FranceAgriMer s'est mobilisé pour les producteurs en déployant les aides nationales et les dispositifs européens de gestion du marché. »**

# DES ATOUTS POUR SORTIR DE LA CRISE

Par sa durée et son intensité, la crise du lait de vache aura laissé des traces durables. Si la situation commence à se stabiliser, le conseil spécialisé s'est consacré en 2016 à répondre aux besoins urgents des producteurs laitiers et à préparer l'avenir de la filière.

## ■ Suivi de conjoncture : des signes encourageants

Après deux années de crise, le ralentissement à l'été 2016 de la collecte mondiale, notamment en Europe, a permis d'assainir le marché du lait de vache et d'entraîner **une remontée du prix payé aux producteurs**. Les outils de gestion des marchés européens, réclamés par la France, ont contribué à ce retour à **une situation meilleure quoique toujours fragile**.

La filière lait de vache biologique est toujours portée par la demande, mais le manque de fourrages de qualité lié à la météo s'est traduit par une baisse de production au second semestre. Les filières lait de chèvre et lait de brebis ont connu une année assez favorable, avec une bonne collecte et une transformation en phase avec la consommation.

## ■ Études : préparer l'avenir

FranceAgriMer a mené une étude inédite sur **l'état des lieux de la transformation laitière et des restructurations industrielles**, au niveau régional et national. L'Idele (Institut technique de l'élevage) s'est pour sa part penché sur un sujet important pour la compétitivité des exploitations : **les investissements et la productivité du travail en production laitière**. Enfin, les travaux sur **la dynamique des appellations laitières protégées** et sur **l'évolution de la production et de la transformation de lait biologique** ont permis de préparer les évolutions souhaitables pour les années à venir.

## ■ Aides aux producteurs : les services mobilisés

Les opérateurs français sont intervenus en 2016 pour **stocker des poudres de lait écrémé et désengorger le marché** : 66 352 tonnes ont été mises en stockage public, soit 20 % du volume total communautaire. FranceAgriMer a versé **une aide aux éleveurs laitiers**, dans le cadre du plan de soutien à l'élevage PSE (Fonds d'allègement des charges), ainsi que des aides de trésorerie aux éleveurs en difficulté et à la réduction temporaire de la production laitière. Cette dernière aura permis à 13 000 producteurs de bénéficier d'une indemnisation allant jusqu'à 0,24 € par litre non produit pendant trois mois de suite.

**Olivier Blanchard**, délégué filière  
✉ [olivier.blanchard@franceagrimer.fr](mailto:olivier.blanchard@franceagrimer.fr)

## ZOOM

### Marchés : identifier les leviers d'action

FranceAgriMer s'est attaché à la mise en œuvre de **la contractualisation dans la filière laitière** et à la constitution d'organisations de producteurs (OP) - élément essentiel depuis la fin des quotas laitiers. **Un indicateur de l'évolution des marges** à la production (indicateur MILC) a été élaboré et validé pour une utilisation éventuelle dans les contrats. Des mesures de régulation sont également envisagées pour éviter les déséquilibres de marché.



# VIANDES



**2016  
EN TROIS  
MOTS**

**Bruno Colin,**  
Président du conseil  
spécialisé viandes rouges

**“Nous voulons un environnement plus respectueux du bien-être de l’animal comme de l’homme.”**

**Crise:** FranceAgriMer s’est mobilisé en 2016 pour venir en aide aux producteurs touchés par la crise. L’établissement a su se montrer réactif mais les fonds versés n’ont pas suffi à compenser les pertes et de nombreux professionnels ont démarré 2017 avec une trésorerie faible. Le conseil spécialisé suit donc de près l’évolution des prix et de la consommation. Les marchés restent fortement concurrentiels, et nous devons donc être très attentifs : les Pays-Bas ayant décidé d’attribuer une prime à l’abattage des vaches laitières à ses producteurs, cela pourrait se traduire par l’arrivée sur le marché d’un grand nombre de bêtes qui viendraient concurrencer la production française.

**PI3A:** L’enveloppe prévue pour le soutien à l’innovation dans la filière a été presque intégralement utilisée en 2016. Les investissements en matière de modernisation de nos outils industriels sont une nécessité, surtout dans les secteurs de l’abattage, de la découpe et de la transformation. L’objectif est

d’améliorer les conditions de travail de ces métiers difficiles, en simplifiant les gestes et en limitant les risques. Nous voulons un environnement plus respectueux du bien-être de l’animal comme de l’homme.

**Brexit:** C’est le point d’interrogation des prochaines années. La filière réfléchit aux incidences du Brexit sur les futures négociations commerciales. Le processus n’en est qu’au début mais certains sujets nous interpellent, notamment la hausse du prix des denrées au Royaume-Uni et son impact sur la consommation. Une baisse pourrait avoir des répercussions sur un pays comme l’Irlande, qui a des flux très importants vers l’Angleterre et qui pourrait venir sur nos marchés dans quelque temps, au risque de les déséquilibrer. Nous sommes donc très vigilants et travaillons avec FranceAgriMer pour anticiper tous les scénarios.



## Viandes rouges

**+ 0,5 %** pour les tonnages de gros bovins abattus

**- 7 %** pour les importations de viande bovine

**+ 2,9 %** pour le nombre de gros bovins maigres exportés

**- 2,1 %** pour les achats de viande de boucherie par les consommateurs

**+ 2,7 %** pour les tonnages de viande ovine abattue

**- 4,5 %** pour les achats de viande ovine par les consommateurs

# DES FILIÈRES QUI S'ADAPTENT AUX NOUVELLES ATTENTES DES CONSOMMATEURS

2016 aura été une nouvelle année difficile pour les filières viandes. Si la filière porcine voit sa situation s'améliorer doucement, les prix bas, les aléas climatiques et sanitaires, et les controverses médiatiques ont généré des situations de crise aiguë dans les secteurs de la viande bovine et des palmipèdes gras.

## ■ Études: des réflexions pour préparer l'avenir

FranceAgriMer a mené plusieurs études en 2016 afin d'éclairer les perspectives de développement des filières. L'établissement a ainsi réalisé **une étude sur la consommation de produits carnés en restauration hors foyer**, un marché en plein développement mais avec une forte importation. Le document analyse les déterminants d'achat, les tendances de consommation et l'offre des filières afin de favoriser l'approvisionnement national et local.

Une étude sur la **volatilité du prix des matières premières et des aliments du bétail** a également été réalisée par le Cereopa: celle-ci montre notamment que l'aliment fabriqué à la ferme ne garantit pas toujours le meilleur coût alimentaire dans les élevages. Enfin, l'établissement a participé au **groupe de réflexion sur l'avenir de la filière « viande ovine »**, animé par la Commission européenne, et cofinancé la prospective « Ovins 2025 » réalisée par l'Institut technique de l'élevage.

## ■ Bilans prévisionnels: de la visibilité pour la filière bovine

Le conseil spécialisé a constitué un groupe d'experts animé par FranceAgriMer et l'Idele (Institut technique de l'élevage) en vue d'établir des bilans prévisionnels trimestriels de viande bovine et d'éclairer la filière sur les perspectives et l'évolution des marchés.

## ■ Plans d'actions: déploiement réussi

Les plans d'actions 2015/2017 ont continué leur déploiement en 2016, avec un **suivi régulier des conseils spécialisés** afin de dynamiser leur mise en œuvre et

les actualiser selon les besoins. Le plan stratégique de la filière « œufs » a été actualisé pour s'adapter aux demandes des consommateurs concernant l'arrêt de la commercialisation d'œufs issus de l'élevage de poules élevées en cage.



## ZOOM

### Veille concurrentielle internationale: des situations contrastées

Dans un contexte de crise aiguë, toutes les filières scrutent les évolutions du secteur. Si le Brésil continue de dominer le **marché de la volaille de chair**, suivi par l'Ukraine et la Russie, la France se maintient en 10<sup>e</sup> position, en raison des défis de modernisation auxquels elle est confrontée et de son statut sanitaire. Pour la **filière porcine**, la baisse tendancielle de la production, de la consommation et des échanges place la France en 9<sup>e</sup> position, loin derrière les États-Unis, l'Allemagne, le Danemark, le Canada et l'Espagne.

Enfin, sur le **secteur de la viande bovine**, la France se classe 6<sup>e</sup> sur 27 pays. La filière bénéficie de nombreux atouts mais est pénalisée par un coût de production élevé et le manque d'adéquation de ses productions aux marchés.





■ **Crises : l'établissement en première ligne**

La crise laitière et la baisse de la consommation de viandes ont fortement affecté le marché de la viande bovine et le revenu des éleveurs. La filière a bénéficié de mesures de soutien du pacte de consolidation et de refinancement des exploitations, d'une aide forfaitaire de 150€ par animal en faveur de la commercialisation des jeunes bovins et d'une dotation de 7 M€ pour la promotion de la viande bovine de qualité.

Par ailleurs, suite à l'apparition de l'épidémie d'influenza aviaire dans la filière palmipèdes à foie gras du sud-ouest, 75,8 M€ ont été mobilisés pour venir en aide à 2 500 éleveurs, 50 opérateurs du maillon sélection-accoupage et 69 entreprises de l'aval de la filière.

■ **Expérimentation : vers des performances économiques et agro-écologiques**

En 2016, 8 574 élevages ont bénéficié d'aides à l'assistance technique et à l'expérimentation pour un montant de 5 468 985 euros. Les coûts de production, l'autonomie alimentaire, la réduction de l'usage des médicaments et la valorisation des effluents d'élevage sont au cœur des projets soutenus. Par ailleurs, 23 projets visant à renforcer le caractère durable des modes de production et la compétitivité des entreprises agricoles ont été accompagnés pour un montant d'aides de 1 448 956 euros.

■ **PIA : moderniser les outils d'abattage/découpe**

27 M€ ont été engagés sur 3 ans dans le cadre de l'appel à projets « reconquête de la compétitivité des abattoirs et des outils de découpe » afin d'amplifier la stratégie de modernisation des opérateurs du maillon abattage/découpe. La moitié des projets d'investissement d'avenir (PIA) concernent le secteur de la volaille de chair en pleine reconquête du marché intérieur.



■ **Exportations : vers de nouveaux débouchés**

Le maintien des embargos sanitaires et économique russes, la perte du statut sanitaire de la France vis-à-vis de l'ESB, l'extension de l'épidémie de FCO et l'apparition de cas d'influenza aviaire H5N1 ont fermé de nombreux marchés en 2016. Les efforts de FranceAgriMer et des services de l'État pour identifier des débouchés alternatifs ont cependant porté leurs fruits : le Vietnam est désormais ouvert à la viande bovine et aux coproduits ; les USA et la Chine ont levé leurs embargos ESB ; et l'ouverture du marché israélien, l'accès au marché turc, et la levée des embargos liés à l'épizootie d'influenza sont en bonne voie.

■ **Qualité de l'air : aide aux investissements dans les élevages**

FranceAgriMer est chargé de la mise en œuvre d'un programme d'aides destiné aux investissements en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air dans les élevages de porcs et de volailles,

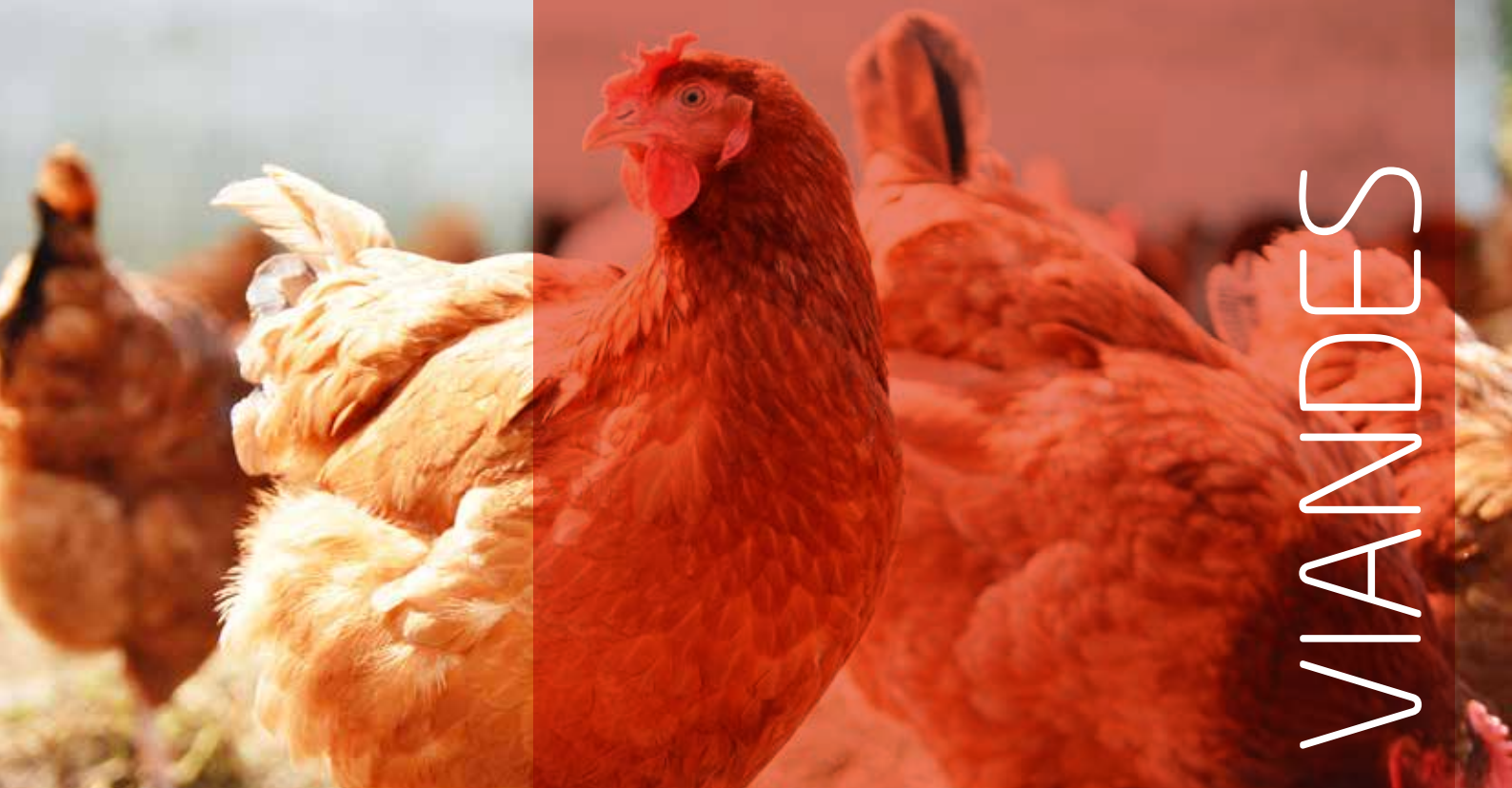
par réduction des émissions d'ammoniac. 286 demandes ont été déposées en 2016, pour un montant d'aides de 5,76 M€.

■ **Bien-être animal : favoriser l'évolution des pratiques**

FranceAgriMer soutient le développement de systèmes garantissant le respect du bien-être animal et la valorisation de ce savoir-faire auprès des consommateurs. L'établissement a ainsi financé un programme d'expérimentation pour élaborer un outil d'auto-évaluation et de surveillance des élevages de volailles de chair, une étude sur les alternatives à l'élimination des poussins mâles de souche ponte, ou encore une étude comparative sur les situations réglementaires en matière d'environnement et de bien-être animal dans le secteur porcin.

Michel Meunier, délégué filière  
 michel.meunier@franceagrimer.fr





**2016  
EN TROIS  
MOTS**

**Jean-Michel Schaeffer,**  
Président du conseil  
spécialisé viandes blanches & œufs

**“ La filière est prête à s’engager  
à travers le contrat sociétal d’avenir,  
mais dans des délais adaptés. ”**

## Viandes blanches

**43 %** de la consommation française de poulet est importée

**- 25,7 %** pour les abattages de canards

**- 2,1 %** pour la consommation de viandes de volaille

**- 110 %** pour les exportations de viande de porc vers la Chine

**Influenza:** « L'épisode d'influenza aviaire de la fin 2016 a une nouvelle fois mis à mal la filière. Nous avons réussi à négocier des indemnisations pour les producteurs mais elles ne suffisent pas à compenser les pertes de trésorerie. Et surtout, au-delà des éleveurs, c'est toute la chaîne qui est concernée, coopératives, accoueurs, abattoirs, transporteurs... Le conseil spécialisé travaille sur les moyens de renforcer encore l'hygiène à tous les échelons, de l'élevage au ramassage en passant par le transport. Cela nécessite des investissements importants pour consolider la filière et être plus forts face à ces phénomènes. »

**Reconquête:** « Avec 43 % du poulet consommé en France importé et des marchés à l'export qui se ferment (foie gras au Japon ou à Taïwan...), la filière viandes blanches se mobilise pour partir à la reconquête des segments perdus et trouver de nouveaux débouchés. Si le porc connaît une embellie encore fragile grâce au dynamisme du marché chinois, les différentes filières doivent

continuer à s'adapter, que ce soit par une modernisation des outils de production, par des rapprochements d'entreprise ou par un renforcement des négociations. Pour être bons demain, nous avons besoin de tous les maillons. »

**Bien-être animal:** « Les évolutions sociétales bousculent profondément nos métiers. L'abandon par la grande distribution des œufs issus de poules élevées en cage, alors que beaucoup d'éleveurs n'ont pas fini de rembourser les investissements réalisés pour le passage aux cages aménagées, rend la situation particulièrement complexe. La filière est prête à s'engager à travers le contrat sociétal d'avenir, mais dans des délais adaptés (50 % d'élevage alternatif à l'horizon 2025) et avec un vrai soutien des pouvoirs publics pour mieux informer le consommateur et répercuter le surcoût engendré sur le prix. Du côté du lapin, nous nous inquiétons aussi de la volonté de l'Europe d'interdire la production en cage: les méthodes alternatives ne sont pas encore au point et un passage en force signifierait la mort de la filière. »



**L'ÉDITO  
DE**

**Jérôme Despey,**  
Président du conseil spécialisé  
viticole et cidricole

**“Le lancement de l'application  
viti-plantation, le 4 janvier 2016,  
aura marqué une vraie révolution  
pour la filière.”**

2016 restera avant tout comme l'année d'une réussite réglementaire et technique pour FranceAgriMer et pour la filière viticole. En effet, le lancement de l'application viti-plantation, au 4 janvier 2016, aura marqué une vraie révolution pour la filière.

En l'espace de 7 mois, cet outil de gestion du potentiel de production a permis de délivrer 41 160 décisions individuelles d'autorisations de plantation pour 18 732 producteurs. 76% de ces demandes ont été délivrées automatiquement - c'est-à-dire quasi instantanément. Du côté des autorisations de plantations nouvelles, le dispositif a également fonctionné puisque les délais ont été respectés et les 4 131 producteurs concernés ont tous reçu leurs autorisations au 31 juillet comme prévu.

Au delà des chiffres, la communication réalisée, la réactivité des services et l'écoute des professionnels ont permis la réussite de ce changement radical de nos pratiques - en quelques mois seulement et

sans problème majeur. Ce succès doit nous inspirer pour étendre ces téléprocédures à d'autres interventions de l'établissement en faveur de la filière, notamment les aides à la restructuration du vignoble, aux investissements ou à la promotion vers les pays tiers, et atteindre à terme le même niveau de satisfaction des usagers et d'efficacité pour ces services.

2016 aura également été une année de lutte contre les dépérissements de la vigne. Dans le cadre d'un plan d'action pluriannuel, l'état s'est engagé à travers la DGPE, la DGAL, et la DGER, auprès de FranceAgriMer et du CNIV, dans le financement de travaux de lutte contre les dépérissements de la vigne. Un accord cadre a été signé en septembre 2016 pour permettre le financement et la coordination de l'ensemble des programmes de recherche pour les années à venir. Un chantier structurant pour la filière viticole et porteur d'espoir pour l'avenir.



**Récolte**

**45,7 millions d'hl**  
en 2016, en baisse par rapport  
à l'année précédente mais dans la  
moyenne des cinq dernières années

**Surface de production**

**+ de 750 000 ha**  
en production

**Exportations vins et spiritueux**

**11,9 milliards**  
**d'euros** en 2016,  
soit le 2<sup>e</sup> excédent de la balance  
commerciale de la France

# UNE FILIÈRE DE PLUS EN PLUS IMPACTÉE PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Grêle, gel, inondations : la récolte 2016 aura été fortement impactée par des incidents climatiques à la fois nombreux et impactants dans les zones concernées. Le volume de récolte très moyen affiché cette année est la conséquence directe de ces aléas.

## ■ Suivi de conjoncture : une année mouvementée

Avec 45,7 millions d'hl, la France se retrouve en 2016 avec **une récolte en baisse par rapport à l'année précédente**, même si elle reste dans la moyenne des cinq dernières années. Le suivi des marchés assuré tout au long de l'année par FranceAgriMer a permis à l'établissement de mesurer l'impact des aléas climatiques sur ces résultats, ainsi que les disparités existant d'une région à l'autre. L'année 2016 aura également été marquée par **une forte croissance des importations de vins**, notamment en provenance d'Espagne. Les volumes moyens produits en France depuis plusieurs années, conjugués à la forte dynamique des pays concurrents, a conduit à **des tensions sur le marché intérieur** aussi bien au niveau des volumes commercialisés que sur le niveau des prix.

## ■ Études : un contexte international fortement concurrentiel

Un million d'euros a été consacré par FranceAgriMer en 2016 à la réalisation d'études et de panels afin de mieux cerner les enjeux actuels. Ces travaux s'inscrivent dans le plan stratégique de la filière viticole, avec la mise en place d'outils d'analyse du contexte concurrentiel mondial. Parmi les sujets marquants de l'année, l'établissement a cofinancé avec le CNIV une **étude comparée de 10 pays producteurs de vin dans le monde**.

## ■ Plan d'actions : le calendrier s'accélère

Les 72 mesures décidées dans le cadre du plan d'actions opérationnel 2015-2017 ont continué à être déployées, avec des progrès notables : à fin 2016, **21 mesures étaient terminées et réalisées** (soit 29 % de l'ensemble des mesures), 4 mesures étaient terminées mais non réalisées (6 %), 31 mesures étaient en cours ou lancées (43 %), et

seulement 16 mesures étaient en veille ou en attente de démarrage (22 %).

## ■ Organisation commune du marché viticole : le dispositif prolongé

La Commission européenne a confirmé courant 2016 son intention de **prolonger les mesures du Programme national d'aide (PNA) au-delà de 2018**. Dans ce cadre, de nouveaux textes d'application ont été publiés en juillet 2016.





« En 2016, la filière a mené à terme 21 des mesures prévues dans le cadre de son plan d'actions opérationnel »

Les travaux pour adapter le PNA français à ces nouvelles règles ont débuté dès le printemps 2016 et se sont poursuivis tout au long de l'année. Les appels à projets relatifs aux **mesures d'aide à l'investissement et d'aide à la promotion vers les pays tiers**, clôturés en fin d'année, se sont inscrits dans ce nouveau cadre de gestion.

■ **Rendement et longévité: un plan pour lutter contre le dépérissement de la vigne**

Le conseil spécialisé a fixé **quatre grandes ambitions pour la filière** afin de lutter contre le dépérissement des vignes.

**ZOOM**

**De nouvelles variétés de vignes au classement**

Une nouvelle procédure de **gestion du classement des variétés de vigne à raisins de cuve** a été lancée en 2016. La nouvelle réglementation communautaire relative aux autorisations de plantation prévoit en effet un **dispositif d'exemption** pour l'expérimentation. Les dispositions ont été déclinées en droit français et conduisent à la mise en place d'un **classement temporaire**.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, FranceAgriMer a la compétence d'instruire des dossiers de demande de classement définitif et de classement temporaire des variétés de vigne à raisins de cuve. Le conseil spécialisé est donc désormais amené à émettre un avis sur ces propositions de classement: **32 variétés ont ainsi été instruites en 2016**.

Ce plan d'actions est adossé à une consolidation des budgets prévisionnels dans le cadre d'un fort partenariat entre la filière vin, représentée par le CNIV, et l'État.

■ **Téléprocédures: le déploiement se poursuit**

Après le succès du lancement de **vitiplantation**, trois nouvelles téléprocédures ont été déployées en 2016: **viti-promotion et viti-investissement** pour les appels à projets d'aide à la promotion vers les pays tiers et d'aide à

l'investissement (de manière obligatoire); et **viti-restructuration** pour les dossiers de demande d'aide à la restructuration du vignoble (de manière non-obligatoire). Ces outils doivent permettre le dépôt de dossiers plus complets, et donc une préinstruction plus rapide des premiers éléments d'analyse.

# L'INNOVATION ET LA DIVERSIFICATION POUR LUTTER CONTRE LA CONCURRENCE

Concurrencée sur le marché des boissons alcoolisées ou non alcoolisées par la bière ou le « cider », la filière mise sur l'expérimentation et la modernisation des outils de production pour accompagner les professionnels des fruits à cidre.

## ■ Suivi de conjoncture : une consommation qui stagne

Avec 1 700 producteurs professionnels de fruits à cidre et 260 000 tonnes par an en moyenne, la France reste le **plus grand verger d'Europe**. Pourtant, la consommation française de cidre reste occasionnelle, principalement au moment de l'Épiphanie, de la Chandeleur et au courant de l'été. Le cidre doit également faire face à la concurrence frontale de la bière et du « cider » (boisson à base d'eau, de sucre et de jus de pommes à cidre), ce qui se traduit depuis 2009 par une baisse de la commercialisation en grande distribution et, pour la première fois en 2016, par une **baisse des ventes en valeur**. La France exporte majoritairement son cidre vers l'Allemagne, avec une augmentation des flux vers les États-Unis observée depuis 2014 – principalement pour l'élaboration de vinaigres de cidre. Dans ce contexte, un travail sur **l'innovation et la diversification des produits** est mené. À ce jour, les efforts en termes de nouveautés, que ce soit les cidres aromatisés (framboise, pêche, cerise...), les cidres rosés ou encore les petits formats de bouteille, n'ont pas encore compensé la perte d'acheteurs.

## ■ Expérimentation : imaginer d'autres manières de produire

FranceAgriMer a poursuivi en 2016 le financement de cinq programmes d'expérimentation. Les programmes nationaux sont consacrés à la **production de pommes à cidre en agriculture biologique** et à la **maîtrise aromatique**

des produits cidricoles, pour un montant de 160 000 €. Les programmes régionaux, soutenus à hauteur de 127 000 €, portent sur la **régulation de la production des vergers** et les stratégies face au dépérissement, sur la **limite des dérives organoleptiques** et fermentaires des cidres non pasteurisés, et sur la **recherche de nouvelles variétés** plus régulières et mieux adaptées au marché.

## ■ Prospective : une étude pour appuyer la démarche stratégique

Les résultats de l'**étude prospective sur l'avenir de la filière cidricole** ont été restitués auprès des professionnels de la filière début 2016. Les scénarii imaginés pour permettre aux décideurs d'élaborer des stratégies gagnantes ont été

présentés, et des ateliers ont permis aux participants d'identifier les enjeux et les conséquences de chaque scénario.

## ■ Aide à la plantation : le dispositif se poursuit

L'aide à la rénovation et à la restructuration du verger cidricole est **passée de 600 euros à 1 000 euros par hectare planté** pour la campagne 2016/17. Ce dispositif, d'un budget annuel de 220 000 €, vise à favoriser l'évolution variétale nécessaire et à mieux adapter la production aux besoins quantitatifs et qualitatifs de la filière.

**Anne Haller**, déléguée filière  
✉ [anne.haller@franceagrimer.fr](mailto:anne.haller@franceagrimer.fr)



« Les Français sont de grands producteurs mais des consommateurs plutôt occasionnels de cidre »

## Production de cidre en 2016

**258 800 tonnes**  
de fruits à cidre produits en 2016

Près d'**1 million d'hl**  
de cidre commercialisés en 2016

# L'ÉTABLISSEMENT



# 80 ANS D'ACCOMPAGNEMENT DES FILIÈRES



# 1936-2016: 80 ANS AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES FILIÈRES

Le 80<sup>e</sup> anniversaire des offices agricoles a été l'occasion, pour FranceAgriMer, de mesurer le chemin parcouru depuis 1936, date de création de l'Office national interprofessionnel du blé (ONIB).



Nous avons connu beaucoup de changements et d'adaptation depuis 1936, mais la pertinence de nos fondamentaux a traversé les décennies: connaissance des marchés, objective et fiable; gouvernance professionnelle, gage d'appropriation collective des enjeux et des actions à conduire; réactivité dans l'accompagnement des enjeux économiques des filières. //

**Henri Brichart,**  
Président de FranceAgriMer,  
en ouverture du SIA 2017

**Héritier de ce mode original d'intervention publique associant étroitement l'État et les organisations professionnelles, l'établissement a su évoluer dans son accompagnement des transformations sociétales, économiques et politiques des filières françaises de l'agriculture et de la pêche, dans un contexte européen et de mondialisation des échanges.**

FranceAgriMer a réalisé une brochure et un film résumant les grandes étapes des 8 dernières décennies. Plusieurs grands témoins ont également été interviewés sur un espace dédié du stand de l'établissement lors du SIA 2016, apportant ainsi un éclairage nouveau sur la pertinence de cette organisation devenue, au fil des années, l'un des fils directeurs de la politique agricole «à la française». De l'encouragement à l'orientation des productions, du soutien des secteurs en difficulté au développement de la compétitivité, FranceAgriMer continue d'accompagner les filières au quotidien.



Pour visionner le film:  
[https://youtu.be/mAILteuvgpU?  
list=PLfyF3YuVQpBFRNxjoJJ7H6AqMnr8mQJ83](https://youtu.be/mAILteuvgpU?list=PLfyF3YuVQpBFRNxjoJJ7H6AqMnr8mQJ83)





# LES GRANDES ÉTAPES

## ANNÉES 2000 → VERS UN MODÈLE AGRICOLE PLUS DURABLE

L'intervention publique est repensée afin d'intégrer de nouveaux facteurs d'évolution : sécurité alimentaire, changement climatique, énergies renouvelables, biodiversité... En 2006, dans le prolongement de la loi d'orientation agricole, les organismes gérant les aides directes et les aides de marché se séparent, et les offices fusionnent successivement : **FranceAgriMer naît en 2009 de ces rapprochements.**



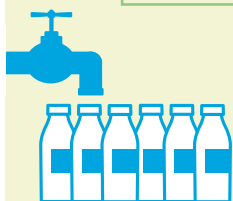
## ANNÉES 90 → ACCOMPAGNER LES FILIÈRES

Face à la mondialisation et à la libéralisation du commerce, la PAC se réforme en profondeur en 1992 puis en 1999. Rééquilibrage budgétaire, réduction des taxes et des subventions, **prise en compte des préoccupations environnementales, sanitaires et qualitatives** : les marchés reprennent toute leur place et le découplage des aides à la production conduit à la création du droit à paiement unique (DPU).



## ANNÉES 70-80 → GÉRER LES SURPRODUCTIONS

Si l'Europe a atteint l'autosuffisance alimentaire, le modèle est victime de son succès et les prix garantis conduisent à une course à la production. La PAC réagit dès 1972 **en taxant les importations et en soutenant les exportations**, puis en instaurant en 1984 les quotas laitiers. En France, les offices par produits sont créés en 1982.



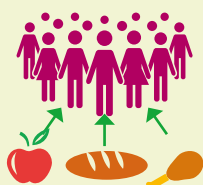
## ANNÉES 60 → STRUCTURER L'AGRICULTURE

Alors que l'Europe se construit, la France structure le secteur, notamment à travers **la création, en 1961, du Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (FORMA)**. Dès l'année suivante, l'Europe s'inspire du modèle français pour mettre en place la Politique agricole commune (PAC).



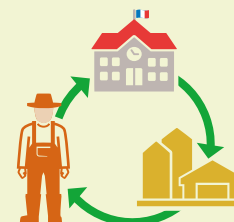
## ANNÉES 50 → RÉPONDRE AUX DÉFIS DE LA MODERNISATION

Dans le contexte des pénuries d'après-guerre, l'agriculture doit se moderniser pour **augmenter sa productivité et assurer l'autosuffisance alimentaire**. Les surproductions sectorielles qui en découlent nécessitent l'intervention des pouvoirs publics qui créent le mécanisme d'intervention et les organisations interprofessionnelles agricoles par filières.



## ANNÉES 30 → INVENTER UN MODE DE RÉGULATION

Alors que les surproductions se multiplient (notamment dans le domaine céréalière), le secteur s'organise avec **la création, en 1936, de l'Office national interprofessionnel du blé (ONIB)**. Pour la 1<sup>re</sup> fois, les pouvoirs publics et la profession agricole travaillent main dans la main pour assurer un revenu décent aux agriculteurs, réguler les marchés et favoriser le développement des coopératives agricoles.



# L'ÉTABLISSEMENT EST DOTÉ D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE CONSEILS SPÉCIALISÉS PAR FILIÈRE



## L'établissement est dirigé par un directeur général nommé par décret.

Le conseil d'administration comprend d'une part, des représentants du Parlement, des administrations et établissements publics de l'État, des Régions et des consommateurs, ainsi que, le cas échéant, au plus deux personnalités choisies en raison de leurs compétences, d'autre part, en majorité, des représentants de la production, de la transformation et de la commercialisation et des représentants des salariés des filières.

### ■ Le conseil d'administration

est compétent pour l'examen des questions d'intérêt commun à l'ensemble de l'établissement, notamment en matière budgétaire, ainsi que pour la définition des orientations stratégiques dans les domaines de compétences de l'établissement.



### ■ Les onze conseils spécialisés

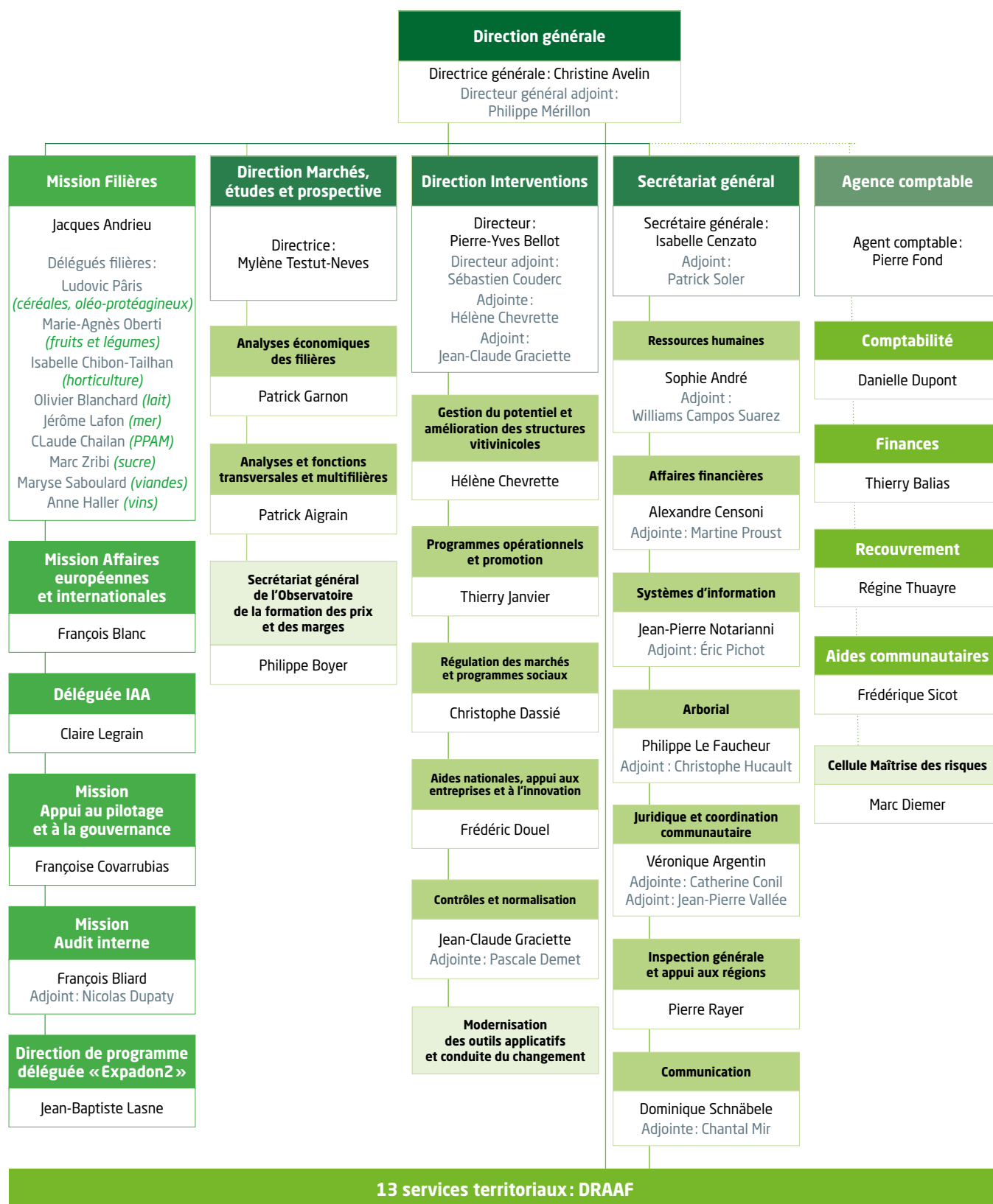
se réunissent régulièrement tout au long de l'année. Rassemblant représentants professionnels et pouvoirs publics, ils constituent des lieux d'échange et de dialogue pour les filières : céréales, oléo-protéagineux, sucre, ruminants et équidés (viandes rouges), élevage hors-sol (viandes blanches), lait, vin, fruits et légumes, horticulture, produits de la mer et de l'aquaculture, plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Ils ont un rôle d'orientation stratégique et formulent des avis.



Les conseils spécialisés sont composés en majorité de représentants de la production, de la transformation et de la commercialisation. Les pouvoirs publics, les salariés de la filière et les consommateurs y sont également représentés.

Le président du conseil d'administration est nommé par décret, sur proposition de ce conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration et des conseils spécialisés sont nommés par arrêté des ministres chargés de l'agriculture et de la pêche.





# FRANCEAGRIMER EN RÉGION : UNE OPPORTUNITÉ RÉELLE POUR LES FILIÈRES

L'intégration des agents de FranceAgriMer en région au sein des directions régionales de l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt (DRAAF)<sup>(1)</sup> s'est poursuivie en 2016. Cette collaboration entre les différents échelons de l'État, au service des filières, se fait de manière pragmatique, en fonction des spécificités de chaque région et des dynamiques territoriales.

**ENTRETIEN AVEC**  
**Sylvestre Chagnard,**  
directeur régional  
de la DRAAF Grand Est



**Comment avez-vous abordé l'intégration des agents de FranceAgriMer au sein de la DRAAF Grand Est ?**

**Sylvestre Chagnard** – Nous avons choisi deux options fortes qui nous ont permis de mettre en place une organisation transversale réellement efficace. Nous avons d'abord intégré les agents de FranceAgriMer directement au sein du service régional de l'économie agricole et agroalimentaire – et non pas dans un service à part. Cela permet une meilleure collaboration et une vraie complémentarité avec les agents du ministère qui gèrent l'ensemble des autres dispositifs. Ensuite, nous sommes partis sur une spécialisation des équipes par site et par filière.

**Quel était l'objectif de cette organisation ?**

**S. C.** – Notre idée était de nous appuyer sur une logique de cohérence territoriale, par métier. Nous avons donc créé des antennes spécialisées : à Metz, au cœur du bassin des productions laitières et de viande, nous avons

l'équipe chargée des productions animales ; pour les grandes cultures céréalières, c'est à Châlons-en-Champagne que l'équipe est basée ; Strasbourg accueille l'antenne dédiée au maraîchage et à l'horticulture ; enfin, pour le volet viticole, nous avons deux bassins très différents, et donc deux antennes – une pour les vins à Strasbourg et une pour le champagne à Châlons-en-Champagne.

**Quels sont les bénéfices de ce fonctionnement par entités métier ?**

**S. C.** – Cela nous permet à la fois de mutualiser les savoir-faire, de renforcer les synergies, et d'être au plus près des problématiques du terrain. Même si nous ne formons plus qu'une seule région, avec un effet de massification indéniable, nous avons des bassins avec des spécificités fortes qui demandent à être prises en compte. C'est d'autant plus vrai que le Grand Est représente une très grande région agricole, avec un PIB équivalent à celui de certains États membres de l'UE, tels que la Belgique, l'Irlande, ou le Portugal.

(1) Les services de FranceAgriMer en région sont intégrés dans les organigrammes des DRAAF, dans le cadre de conventions passées entre le directeur général de FranceAgriMer et les préfets de Région.



**La loi NOTRe a considérablement renforcé les prérogatives économiques des régions : comment vous situez-vous dans cette nouvelle dynamique territoriale ?**

**S. C.**—Quatre comités régionaux de filières sont en train d'être mis en place dans le Grand Est : productions animales, grandes cultures, viticulture, et productions spécialisées. Ces comités à vocation professionnelle vont permettre aux filières de s'approprier les stratégies proposées au niveau national et de les adapter au périmètre régional. De la même manière que les régions sont désormais intégrées aux conseils spécialisés de FranceAgriMer, nous sommes présents en région pour

réfléchir et agir sur les stratégies agricoles territoriales. Nous veillons à établir un dialogue constructif à tous les niveaux.

**Comment maintenir ce dialogue sur un territoire aussi vaste et aussi divers ?**

**S. C.**—Il faut être pragmatique et respecter le temps d'appropriation de ces nouvelles méthodes par les différents opérateurs. Nous ne sommes pas là pour bousculer les équilibres, ou balayer d'un revers de main les histoires et les cultures. Au contraire, nous voulons tirer parti des spécificités du territoire pour créer de nouvelles opportunités pour les professionnels.

Par exemple, le Grand Est est la région la plus frontalière de l'hexagone : en menant une réflexion globale sur ce nouveau périmètre régional, nous pouvons faire d'un levier déjà existant une vraie source de développement pour les producteurs. La présence des équipes de FranceAgriMer et de la DRAAF dans les comités régionaux est un réel atout pour les filières dans le cadre de la territorialisation des stratégies agricoles.

# DES SERVICES DÉDIÉS À L'EFFICACITÉ DES MISSIONS

Les équipes de l'établissement sont entièrement dédiées au bon déroulement des missions de FranceAgriMer. L'ensemble des fonctions dites « support » se mobilisent tout au long de l'année pour apporter de la fluidité et de l'efficacité au suivi quotidien des filières - avec un effort tout particulier porté à la modernisation des services et des outils.

## RESSOURCES HUMAINES : AMÉLIORER LE QUOTIDIEN

### ■ Télétravail

L'expérimentation sur le télétravail s'est poursuivie en 2016. Dans le cadre du décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique, le comité technique de FranceAgriMer du 8 décembre 2016 a validé l'arrêté discuté en groupe de travail avec les organisations syndicales et portant application de ce décret à FranceAgriMer.

### ■ Mutuelles

FranceAgriMer s'est engagé dans un processus, mené avec le MAAF, de référencement d'organismes chargés d'assurer une protection sociale complémentaire de ses agents. Les trois mutuelles référencées permettent d'adhérer à des contrats solidaires de protection sociale complémentaire en santé et prévoyance applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### ■ RIFSEEP

FranceagriMer a mis en place le RIFSEEP (régime indemnitaire fonction, sujétion, expertise et engagement professionnel) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les attachés et les secrétaires administratifs. Une convergence vers les barèmes du MAAF a été prévue pour les agents du siège, en deux ans pour les secrétaires administratifs et en trois ans pour les attachés. Pour les agents en région, les barèmes du ministère ont été appliqués dès 2016.

### ■ Parcours professionnels

La première étape du protocole sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) a été mise en œuvre. Les agents de catégorie B ont d'ores et déjà bénéficié du transfert prime/point prévu par ce dispositif.



## SERVICE ARBORIAL : DES ORGANISATIONS REPENSÉES

### ■ Réorganisation

En 2016, l'établissement a regroupé les unités Courrier impression et Logistique dans **une nouvelle entité « Environnement du travail »**. Cette nouvelle organisation a permis d'amorcer un début de polyvalence entre les équipes tout en maintenant la même qualité de service auprès des utilisateurs.



### ■ Haute qualité environnementale (HQE)

Fin 2016, l'établissement a fait le choix d'arrêter la certification HQE, mais de **poursuivre la démarche de qualité auprès des occupants du site**. Le levier d'optimisation sur le plan des bonnes pratiques environnementales se trouve dorénavant transféré sur le plan d'action du nouveau Plan ministériel administration exemplaire (PMAE), qui intègre notamment deux nouveaux axes par rapport au plan précédent : RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) et Biodiversité.

### ■ Plan de gestion des véhicules

La réorganisation administrative des régions a conduit à **analyser les besoins des contrôleurs en termes de déplacements**. Si l'état du parc automobile est resté constant, un nouveau marché interministériel, mis en place fin 2016, offre une réduction des coûts en matière de carburants et de péage.

### Une déléguée pour les IAA

Afin d'améliorer la visibilité de l'établissement auprès du premier secteur industriel français, la direction générale de FranceAgriMer a créé, en 2014, un poste de déléguée pour les Industries agroalimentaires. De par son expertise, celle-ci est **le point d'entrée des professionnels et de l'administration sur toutes les thématiques relatives aux IAA**, qu'elles soient sectorielles et/ou régionales. Elle travaille en liaison avec les filières et le réseau des DRAAF pour valoriser les compétences de FranceAgriMer en matière d'aide aux entreprises ou encore d'innovation.

## SERVICE JURIDIQUE ET COORDINATION COMMUNAUTAIRE : DE LA CONVERGENCE À L'EFFICIENCE

### ■ Des compétences mutualisées

Créé en 2015, le service Juridique et Coordination communautaire a pour objectif de renforcer les synergies et la cohérence entre les activités de veille réglementaire, d'expertise juridique et contentieuse, et de coordination communautaire. La réorganisation interne s'est poursuivie en 2016 avec la **création de l'unité « suites de contrôles et coordination communautaire »**. La mutualisation des compétences a été un atout au cours de cette année marquée par la mise en œuvre de nombreux dispositifs d'aides de crise, par la lutte contre la fraude et par les dossiers à forts enjeux financiers.

### ■ Une activité toujours soutenue

Le nombre d'enquêtes réalisées par les auditeurs externes (Commission européenne, Cour des comptes, CICC, FEAMP, FEAD...) reste important, avec **10 audits initiés** en 2016 et le suivi de 8 enquêtes débutées antérieurement. Les travaux de certification des comptes de l'établissement **en sa qualité d'organisme payeur d'aides communautaires** ont été une nouvelle fois mobilisateurs du fait de l'augmentation des tests de « revérification » (réitération de contrôles sur place). Enfin, FranceAgriMer reçoit chaque année **une centaine de requêtes devant les juridictions administratives**, notamment pour le secteur vitivinicole



(aide à la promotion dans les pays tiers, aux investissements ou à la restructuration).



## MISSION D'APPUI AU PILOTAGE ET À LA GOUVERNANCE : MODERNISER, SIMPLIFIER, SÉCURISER

L'amélioration continue de la qualité de service et de l'efficacité de l'établissement est un enjeu majeur du Contrat d'objectifs et de performance 2015-2017.

### ■ Certification ISO 27001

Les travaux préparatoires à la certification ISO 27001 du management de la sécurité des systèmes d'information (SSI) du périmètre FEAGA, programmée pour début 2017, ont été un marqueur fort de l'exercice 2016. Au-delà de l'obtention de la certification, ces travaux ont permis d'améliorer le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques de la SSI de l'établissement.

### ■ Dématérialisation et optimisation des services à l'utilisateur

Modernisation des outils de gestion des dispositifs, mise à disposition de nouveaux services dématérialisés : les indicateurs d'avancement des actions du schéma directeur des systèmes d'information (SI) 2015-2017 de FranceAgriMer sont au vert puisque les objectifs 2016 de dématérialisation et d'optimisation de l'architecture des SI ont été atteints. Après la mise en production réussie, en janvier 2016, du guichet unique dématérialisé de traitement des demandes

d'autorisation de plantation de vigne (vitiplantation), la coopération du SG/SI de l'établissement avec le secrétariat général pour la Modernisation de l'action publique (SGMAP) s'est poursuivie par la généralisation de l'appel aux données administratives disponibles via les interfaces du SGMAP. L'objectif est de réduire progressivement aux seules informations « métier » les pièces justificatives demandées aux usagers non disponibles par ailleurs.

### ■ Contrôle interne et contrôle de gestion

Le plan d'actions du contrôle interne global s'est enrichi d'actions dédiées à la prévention et au traitement des risques de fraude. Les travaux de maîtrise des risques des processus du FEAD et du FEAMP ont été intégrés au plan de charge. Les travaux du service de contrôle de gestion ont permis, quant à eux, d'objectiver les gains d'efficacité issus des actions de modernisation et de simplification de l'établissement, et d'identifier les pistes de progrès pour l'avenir. En 2016, la qualité des données de gestion a encore été améliorée et les délais de production réduits.

## MISSION AUDIT INTERNE : ATTEINTE ET DÉPASSEMENT DES OBJECTIFS

La mission d'Audit interne a atteint la **totalité de ses objectifs en rendant tous les rapports du programme 2016**. Par ailleurs, les auditeurs ont également réalisé deux missions supplémentaires relatives au Système de management de la sécurité de l'information (SMSI) dont la direction générale avait confié à la mission

la responsabilité de 3 des 14 processus. Le comité de pilotage des suites d'audit et de préventions de l'apurement (COPILSAPA) ainsi que le comité d'audit interne ont pu constater que les recommandations formulées depuis 2009 ont été conduites à leur terme à hauteur de 92 %.



## SYSTÈMES D'INFORMATION : DES SYSTÈMES AU SERVICE DE L'EFFICIENCE

### ■ Mise en service de VISIOMer

L'année 2016 a été marquée par le démarrage de l'application VISIOMer, destinée à la **collecte des données de première commercialisation des produits de la mer**. Cet outil contribue au contrôle des pêches et au suivi de la ressource halieutique : 40 000 transactions de commercialisation sont ainsi transmises quotidiennement à la direction des Pêches maritimes et l'aquaculture (DPMA) par les créées et par les acheteurs professionnels.

### Gestion budgétaire et comptable publique

Le projet GBCP a été l'occasion de **faire évoluer l'ensemble des outils de gestion budgétaire et comptable de FranceAgriMer**, afin de les rendre compatibles avec les nouvelles modalités de gestion applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le service des Affaires financières et l'Agence comptable, avec le soutien du SI, ont revu l'ensemble des processus de gestion au sein de l'établissement. Cela se traduit notamment par le renforcement du dialogue de gestion avec les services métiers et par la dématérialisation des flux documentaires. Une nouvelle version de SIREPA, le progiciel utilisé par l'établissement depuis sa création, a été déployée, avec des adaptations conséquentes dans tous les logiciels de gestion des aides. Le SI s'est fortement mobilisé afin que tout soit opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2017 - la charge de travail a ainsi représenté 35 mois/homme.

## AFFAIRES FINANCIÈRES : UNE REFORTE COMPLÈTE DES PROCESSUS

L'activité financière de FranceAgriMer en 2016 a été marquée par la gestion des dispositifs de crise dans le cadre du plan de soutien à l'élevage (130 M€) et de l'épisode influenza aviaire H5N1 (65 M€). La crise laitière a également engendré une forte activité en matière de recours au dispositif communautaire d'intervention publique, pour un montant de près de 120 M€.

### ■ Marchés publics

Un projet visant à doter l'établissement d'un outil de pilotage des marchés publics est en cours de déploiement. Cette évolution vise à mettre l'accent sur la nécessité d'une meilleure anticipation des besoins et à structurer, selon un schéma unique, le processus de sélection d'une offre dans le cadre des marchés publics.



## AGENCE COMPTABLE : RÉPONDRE AUX EXIGENCES DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE



L'agence comptable assure le contrôle de la régularité des dépenses. Elle procède au paiement des dossiers d'intervention et de fonctionnement, au recouvrement des recettes, à la tenue des comptes et à la gestion de la trésorerie.

### ■ Dépenses d'intervention nationale

L'année 2016 a été marquée par une hausse importante du nombre de dossiers d'intervention nationale résultant de la mise en œuvre du Fonds d'allègement des charges (FAC) à destination des éleveurs, dans le cadre du plan de soutien à l'élevage français mis en place par le gouvernement. Au total, ce sont plus de 54 000 dossiers qui ont été payés pour 322 M€ versés. 97,44 % de ces dossiers ont été réglés dans un délai inférieur ou égal à 10 jours.

### ■ Dépenses d'intervention communautaire

Elles se sont réparties essentiellement sur les mesures prévues au titre de l'Organisation commune de marché vitivinicole (OCM vin), sur les programmes opérationnels, le Fonds européen d'aide aux plus démunis et la partie financée par la Commission européenne du plan de soutien à l'élevage.

Environ 28 800 dossiers ont été payés pour une dépense globale de 509 M€. Côté agence comptable, le délai moyen de paiement des dossiers d'intervention communautaire est inférieur à 10 jours.

### ■ Recouvrements

En matière de recettes pour le secteur communautaire, des titres ont été pris en charge à hauteur de 41 M€ et 12 M€ ont été recouverts. Concernant le secteur national, 71 M€ ont été pris en charge et 63 M€ ont été recouverts. Les taux nets de recouvrement pour les titres de l'exercice 2015 ont été de 99,01 % sur les créances communautaires et de 97,14 % sur les créances nationales.

### ■ Tenue des comptes

En anticipant les mesures à mettre en œuvre pour l'entrée en vigueur du décret de gestion budgétaire et comptable publique, l'agence comptable permet à l'établissement de répondre aux nouvelles normes comptables et financières de tenue et de présentation de ses comptes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Elle contribue également aux différentes missions conduites par l'établissement, en réduisant les délais de paiement des aides et en assurant la réalisation de l'enveloppe OCM vin dans les délais prescrits par la réglementation européenne. Enfin, elle s'associe aux actions et participe aux chantiers de modernisation de l'établissement, visant à mieux prendre en compte les éléments du contrôle interne et à mieux articuler les opérations de contrôle et de supervision.

### CHIFFRES 2016

Plus de

**82 800** dossiers  
d'intervention traités

**129 M€**

de dépenses de fonctionnement,  
de personnel et d'investissement



Ce rapport annuel peut être téléchargé sur [www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)

Le rapport d'activité de FranceAgriMer 2016 est édité par **FranceAgriMer** / 12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil / Tél.: +33 1 73 30 30 00 / Fax: +33 1 73 30 30 30 / Directrice de la publication: Christine Avelin / Directrice de la rédaction: Dominique Schnäbele / Conception, création, rédaction, réalisation: BRIEF / Crédits photos: FranceAgrimer, Shutterstock, DR. / Impression: Imprimix / © FranceAgriMer Juin 2017 /



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION